Montréal vendredi 5 avril 2013 Le plus grand quotidien français d'Amérique
129e année N° 137 48 pages, 4 cahiers

85 ¢ taxes en sus – Édition provinciale **95 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

LA PRESSE

SOUPÇONS PLANÉTAIRES

Une enquête journalistique d'une quarantaine de médias internationaux lève le voile sur l'utilisation des paradis fiscaux par des milliers de personnes, dont des personnalités politiques étrangères et 46 Québécois.

PAGES A2 À A4 ET AFFAIRES

EXCLUSIF

OPÉRATION RIGUEUR

La ministre Agnès Maltais resserre les contrôles des centres de traitement des dépendances.

PAGE A8

PHOTO ERICK LABBÉ, LE SOLEIL

PHOTO ERIC GAILLARD, REUTERS

EXCLUSIF

PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

HYDRO LARGUE SNC-LAVALIN

PAGE A5

JETS **1** CANADIEN **4**

L'ACQUISITION DE RYDER RAPPORTE

SPORTS

PHOTO OLIVIER JEAN, LA PRESSE

L'ÊTRE MULTIPLE

Avec son deuxième roman, *Mãn*, Kim Thúy confirme le talent qui a produit l'immense succès de *Ru*.

ARTS / LECTURE

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

AUX CONFINS DE L'UNIVERS

Le nouveau Planétarium ouvre ses portes demain avec la présentation de deux spectacles fascinants.

PAGE A19 ET ARTS

PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

LA PRESSE À LA COUPE DAVIS

TOUT REPOSE SUR LA RAQUETTE DE MILOS RAONIC SPORTS

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
Si François Hollande cherche un paradis fiscal, j'ai une chambre pour lui en Russie.– Gérard Depardieu

Venez voir mon blogue ! **www.lapresse.ca/laporte**

L-V 6 21924 98765 1

RBC Banque Royale®

Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Ici.
Le Centre d'expertise RBC. C'est vraiment pratique !

Vous avez des questions sur les services bancaires courants, l'épargne, les emprunts ou les moyens pour tirer le maximum de votre argent ?

Obtenez des réponses en tout temps à **centredexpertiserbc.com.**

Une banque de conseils pour vous guider.MC

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada.

ACTUALITÉS

DES QUÉBÉCOIS DANS

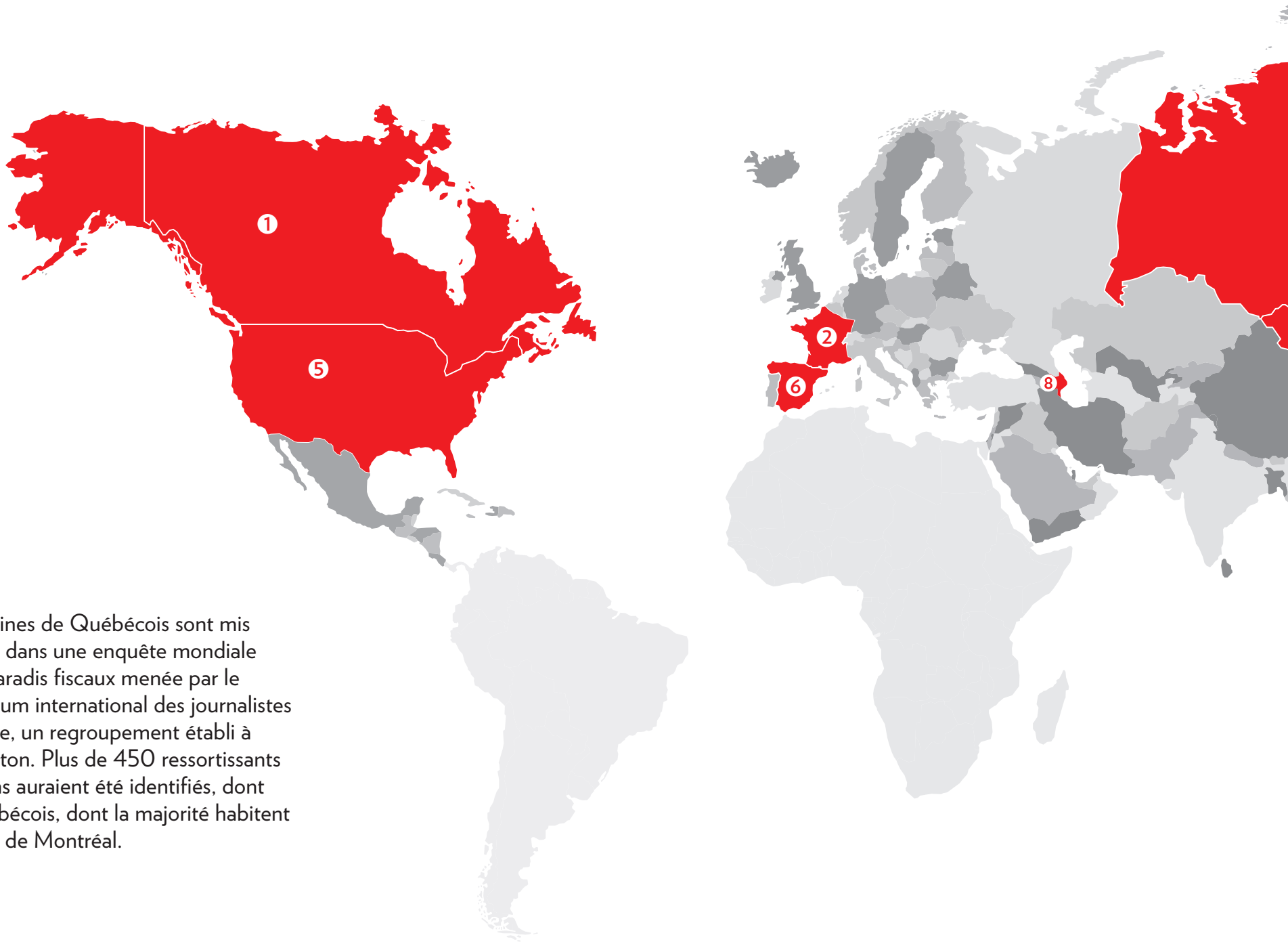

Des dizaines de Québécois sont mis en cause dans une enquête mondiale sur les paradis fiscaux menée par le Consortium international des journalistes d'enquête, un regroupement établi à Washington. Plus de 450 ressortissants canadiens auraient été identifiés, dont 46 Québécois, dont la majorité habitent la région de Montréal.

MARC THIBODEAU

Des centaines de Canadiens, incluant plusieurs dizaines de Québécois, sont montrés du doigt dans le cadre d'une vaste enquête internationale sur les paradis fiscaux.

Le Consortium international des journalistes d'enquête (ICIJ), regroupement de journalistes d'enquête de Washington, a identifié plus de 450 ressortissants du pays liés à des sociétés ou des fiducies établies dans des États connus pour leur faible taux d'imposition et leur manque de transparence.

Selon la CBC, qui a collaboré à l'enquête, 46 Québécois, essentiellement concentrés dans la région montréalaise, sont du nombre. Les noms des personnes en cause n'avaient pas été révélés hier.

À l'échelle canadienne, seul un avocat de haut vol spécialisé dans les recours collectifs, Tony Merchant, qui est marié à une sénatrice libérale, avait été désigné nommément. Il serait le détenteur d'un compte aux îles Cook, dans l'océan Pacifique, contenant près de 2 millions de dollars. Le fait de détenir un compte ou de posséder une entreprise à l'étranger n'est pas en soi illégal si cela ne sert pas à tromper le fisc.

La plupart des autres Canadiens ciblés résident dans la région de Toronto, en Ontario, ou en Colombie-Britannique.

« Ce n'est que la pointe de l'iceberg puisque la majeure partie des placements canadiens dans des paradis fiscaux ne se fait pas dans les pays concernés » par l'enquête, souligne en entrevue Dennis Howlett, qui dirige l'organisation Canadiens pour une fiscalité équitable.

L'ICIJ souligne avoir identifié plus de 130 000 personnes réparties dans 170 pays en lien avec 120 000 entreprises ou fiducies installées dans une dizaine de pays réputés être des paradis fiscaux, dont les îles Vierges, les îles Cook ainsi que Singapour.

Plusieurs personnalités politiques étrangères sont touchées par les révélations de l'ICIJ, qui épingle notamment un proche collaborateur du président français François Hollande alors même que le chef d'État devait composer avec une affaire d'évasion fiscale touchant un ex-ministre.

Les personnes ciblées par l'enquête participent à titres divers à des structures souvent conçues pour « cacher » les véritables propriétaires des actifs placés à l'étranger, souligne le journaliste responsable de l'enquête, Duncan Campbell.

Près d'une quarantaine de médias ont eu accès aux données, qui ont été transmises par la poste à un membre de l'organisation sur un disque dur reçu il y a plus d'un an.

M. Campbell relève dans un texte explicatif diffusé par l'ICIJ que le disque en question comprenait notamment des millions de courriels émanant de deux sociétés offrant des services financiers dans des paradis fiscaux. Ils permettaient, au dire des enquêteurs, de cartographier l'évolution des paradis fiscaux durant une période de croissance « explosive ».

Ce n'est pas la première fois que des Canadiens se retrouvent montrés du doigt à la suite d'une importante fuite d'informations de cette nature.

Plus de 2000 ressortissants du pays avaient notamment été identifiés en 2010 après la fuite en France d'un ancien employé d'une banque suisse, HSBC, qui avait emporté avec lui un disque contenant les noms de 80 000 détenteurs de comptes provenant de 180 pays.

Le ministre du Revenu de l'époque, Jean-Pierre Blackburn, avait sollicité les autorités françaises pour obtenir le transfert des données pertinentes à l'Agence du revenu du Canada.

Moins d'une centaine des personnes mises en cause dans le cadre de cette affaire ont volontairement régularisé leur situation depuis ce temps.

Plusieurs pays, comme l'Allemagne et les États-Unis, ont accepté au cours des dernières années de verser des récompenses à des informateurs qui leur permettent de récupérer des sommes cachées à l'étranger.

Le ministre des Finances, Jim Flaherty, a annoncé une mesure similaire dans son dernier budget. Il a également précisé à cette occasion qu'il entendait élargir les pouvoirs du fisc afin de permettre la surveillance de tous les transferts internationaux de plus de 10 000 $ d'ici 2015.

Les partis de l'opposition ont critiqué le fait que le gouvernement entendait imposer parallèlement des compressions administratives de plusieurs dizaines de millions de dollars à l'Agence du revenu du Canada.

« Le gros problème est que l'Agence n'a pas vraiment les moyens de s'attaquer aux paradis fiscaux », souligne M. Howlett.

Lors d'un sommet du G20 tenu en 2009, au cœur de la crise économique, plusieurs dirigeants occidentaux avaient fait grand cas de leur volonté de lutter contre l'évasion fiscale, allant jusqu'à promettre la fin rapide de ces pratiques.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a alors annoncé la création de listes de pays manquant de transparence sur le plan fiscal pour les forcer à multiplier les ententes de coopération.

Les militants du Tax Justice Network, une organisation anglaise qui lutte contre l'évasion fiscale, ont vertement critiqué l'initiative en relevant que les ententes types n'étaient pas suffisamment contraignantes.

Certains États connus pour leurs politiques fiscales laxistes ont multiplié les accords avec des pays qui ont le même genre de politiques pour atteindre le seuil leur permettant de se soustraire à la liste sans véritablement changer leurs pratiques.

Les pays recherchant des informations fiscales à l'étranger doivent trop souvent avoir des données précises sur des suspects potentiels pour espérer obtenir des réponses à leurs questions, relève M. Howlett.

« Les noms recueillis par l'ICIJ pourraient leur permettre de contourner cette difficulté », dit-il.

Le gouvernement canadien a d'ailleurs réclamé hier que la liste de noms soit remise à l'Agence de revenu du Canada.

« Ce n'est que la pointe de l'iceberg puisque la majeure partie des placements canadiens dans des paradis fiscaux ne se fait pas dans les pays concernés » par l'enquête. »
— Dennis Howlett, de l'organisation Canadiens pour une fiscalité équitable.

SOMMAIRE

Amusez-vous !	ARTS **12**
Astrologie du jour	AFFAIRES **9**
Bourses	AFFAIRES **7**
Débats	A**16** À A**18**
Décès	AFFAIRES **9**
Horaire télévision	ARTS **10**
Horaire cinéma	ARTS **10**
Monde	A**14** et A**15**
Petites annonces	AFFAIRES **4** et **8**
Sudoku	AFFAIRES **4**

Météo

Nuageux avec averses de pluie ou de neige, maximum **6**, minimum -**5**. AFFAIRES **8**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

PRÉCISION

OPÉRATION DE MONÉTISATION

Dans un reportage portant sur les nouvelles mesures fiscales du gouvernement fédéral, publié en pages 2 et 3 du cahier Affaires, hier, nous avons fait état d'une planification fiscale que le gouvernement fédéral veut désormais bloquer. Cette planification, qui n'est pas illégale, comme le précisait notre texte, a été utilisée par plusieurs gens d'affaires du Québec. Dans le cas de MM. Serge Godin et André Imbeau, fondateurs de CGI, l'opération de monétisation avait fait l'objet d'une autorisation préalable (décision anticipée) de l'Agence du revenu Canada, a pu constater *La Presse*. *La Presse* n'a jamais eu l'intention d'associer ces opérations à de l'évasion ou à de la fraude fiscale, et si des lecteurs ont pu l'interpréter autrement, nous nous en excusons.

D'OÙ VIENT L'INFORMATION?

Les données sur les utilisateurs des paradis fiscaux ont été obtenues par l'International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ), un regroupement de journalistes d'enquête de Washington. Elles émanent d'employés de deux entreprises offrant des services financiers offshore, Portcullis Trustnet et Commonwealth Trust Limited. Selon l'ICIJ, le volume de données reçues est 160 fois plus important que celui contenu dans les documents du département d'État américain diffusés dans le cadre de l'affaire WikiLeaks. —M.T.

LES PARADIS FISCAUX

ILS SONT MONTRÉS DU DOIGT

HUGO PILON-LAROSE

L'enquête journalistique est d'une ampleur inégalée. Un regroupement d'organes de presse réunis au sein du consortium international de journalistes d'enquête a publié, hier, les premiers résultats d'une enquête sur des millions de transactions effectuées dans des paradis fiscaux. Ce regroupement a épié 2,5 millions de fichiers et 120 000 comptes de sociétés offshore, mettant au jour le nom de personnalités publiques de 170 pays qui doivent désormais se justifier.

1 Tony Merchant
CANADA

Ancien politicien, avocat de formation, Tony Merchant a toujours un pied dans le monde politique. Il est marié à la sénatrice libérale Pana Merchant. En 1998, il a déposé 800 000$ dans un compte aux îles Cook. On aurait donné comme consigne aux agents responsables du compte de ne pas communiquer avec M. Merchant, de peur de lui provoquer « une crise cardiaque ».

2 Jean-Jacques Augier
FRANCE

Jean-Jacques Augier a des relations à l'Élysée. L'homme était trésorier de la campagne du président français François Hollande en 2012. Il détient des actions dans deux sociétés qui ont pignon sur rue aux îles Caïmans. En 2005, il a investi d'importantes sommes en Chine.

3 Olga Shuvalova
RUSSIE

La dame est bien connue du Kremlin. Elle est la femme du vice-premier ministre russe Igor Shuvalov, qui a été l'objet d'une enquête journalistique en 2011 le liant à une transaction avec une société établie aux Bahamas. Mme Shuvalova investit pour sa part dans une société aux îles Vierges britanniques depuis six ans.

4 Bayartsogt Sangajav
MONGOLIE

Il est vice-président du Parlement mongol et a été ministre des Finances de 2008 à 2012. Lorsqu'il était dirigeant de la Banque asiatique de développement, il a demandé plus de fonds pour la Mongolie, alors même qu'il plaçait 1 million en secret. M. Sangajav est détenteur d'un compte secret en Suisse, en plus d'avoir des parts dans une société offshore chinoise.

5 Denise Rich
ÉTATS-UNIS

Denise Rich est une collectrice de fonds pour le Parti démocrate. En 2006, elle a placé 144 millions aux îles Cook. Elle est mariée à Marc Rich, entrepreneur de l'industrie du pétrole, qui a été gracié en 2001 par Bill Clinton après avoir été condamné pour fraude fiscale. Mme Rich possède un yacht non déclaré, le *Lady Joy*. Elle n'est plus américaine depuis 2011 et a adopté la nationalité autrichienne.

6 Carmen Thyssen-Bornemisza
ESPAGNE

La dame collectionne les œuvres d'art. Entre 1996 et 2004, elle possédait une entreprise établie dans les îles Cook et détient toujours une autre société sur ce même territoire depuis 1994. Elle a utilisé ses avoirs pour acheter d'importantes œuvres d'art, notamment le *Moulin à eau à Gennep*, de Van Gogh, exposé au musée Thyssen à Madrid.

7 Imee Marcos
PHILIPPINES

La fille du président philippin Ferdinand Marcos, Imee Marcos, travaille en politique active à titre de gouverneure de la province Ilocos Norte. Elle détient des actions dans la société Sintrat Trust depuis 2005, mais tente de garder ces actifs secrets. Elle n'en fait jamais mention dans sa déclaration fiscale.

8 Ilham Aliyev
AZERBAÏDJAN

Le président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, est mentionné à plusieurs reprises dans les livres de quatre entreprises établies aux îles Vierges britanniques. Sa famille élargie, qui comprend sa femme Mehriban et leurs filles Arzu et Leyla, possède des entités gérées par un homme d'affaires du pays.

Renseignements obtenus de reportages de la presse mondiale.

UN PREMIER PORTRAIT CANADIEN

HUGO PILON-LAROSE

L'évasion fiscale n'est pas un phénomène récent, mais connaître l'ampleur de cette pratique au Canada avec autant de précision est une première. Dans le cadre d'une grande enquête journalistique réalisée par 38 médias de partout dans le monde, en collaboration avec l'International Consortium of Investigative Journalists, plus de 450 Canadiens qui ont des avoirs dans des paradis fiscaux ont été identifiés. Ils sont 45 dans la grande région de Montréal, selon les chiffres compilés par Radio-Canada. Voici un bref survol de la situation pour les grandes villes canadiennes.

CANADA

VANCOUVER : 79
en excluant l'ensemble des banlieues et municipalités de la région métropolitaine

TORONTO : 92
en excluant l'ensemble des banlieues et municipalités de la région métropolitaine

CALGARY : 25

WINNIPEG : 4

EDMONTON : 5

OTTAWA : 12

REGINA : 5

SAINT JOHN'S : 1

MONTRÉAL N'Y ÉCHAPPE PAS

Au Québec, ceux qui ont des comptes dans des paradis fiscaux habitent pour la plupart dans la grande région de Montréal, mis à part une personne à Drummondville.

MONTRÉAL

MONTRÉAL : 16

VAUDREUIL-DORION : 3

BAIE-D'URFÉ : 1

DOLLARD-DES-ORMEAUX : 7

MONT-ROYAL : 1

HAMPSTEAD : 7

WESTMOUNT : 6

LAVAL : 1

BROSSARD : 1

LONGUEUIL : 2

ACTUALITÉS

Le banquier suisse, la chambre d'hôtel et le fisc

FRANCIS VAILLES
CHRONIQUE

La scène se déroule dans une chambre d'hôtel de Montréal. Un banquier suisse, en voyage d'affaires, discute avec un client fortuné, appelons-le monsieur A. Le client veut déposer 100 000$ dans son compte outre-mer sans se faire pincer par les autorités.

Comme convenu, monsieur A a apporté avec lui une valise remplie de billets de banque. Il la remet au banquier. Le banquier compte le tout, les deux signent les papiers et monsieur A part, satisfait.

Quelques minutes plus tard, un autre client frappe à la porte, monsieur B. Cette fois, monsieur B veut retirer 100 000$ de ses fonds placés en Suisse. Le banquier lui remet la valise de monsieur A, lui fait signer les papiers et le tour est joué.

Cette scène n'est pas tirée d'un roman. Elle m'a été racontée par un financier d'expérience en novembre 2008. La source a fait ce genre de transactions à quelques reprises et affirme qu'elles sont relativement courantes au Canada et aux États-Unis.

Vous avez compris l'astuce? En faisant ces deux opérations à Montréal, le banquier suisse n'a pas à transporter d'argent liquide dans l'avion. De plus, aucun enregistrement du transfert électronique n'est nécessaire. De retour en Suisse, il débite et crédite les comptes de ses deux clients et jamais les autorités ne sont informées de l'affaire.

Hier, la planète a été secouée par un scoop retentissant sur les paradis fiscaux. Malgré le truc des chambres d'hôtel, malgré l'utilisation de sociétés-écrans ou le recours aux avocats comme paravents, des milliers de contribuables fortunés risquent maintenant de se retrouver sur la sellette.

D'anciens salariés de deux entreprises de services financiers, Portcullis TrustNet et Commonwealth Trust Limited, ont divulgué une montagne de documents informatiques au Consortium de journalistes d'investigation américains ICIJ, de Washington. L'ICIJ a partagé les documents avec 37 médias de partout dans le monde, dont Radio-Canada.

Les renseignements concernent des dizaines de milliers de contribuables de 170 pays qui ont des comptes dans 10 paradis fiscaux. Quelque 450 contribuables canadiens figureraient sur la liste, dont 46 du Québec, 162 de l'Ontario, 30 de l'Alberta et 201 de la Colombie-Britannique. Le mari d'une sénatrice – un avocat de la Saskatchewan – s'y trouve. Wow!

La nouvelle surprend par son ampleur, d'autant plus qu'il s'agit des clients de seulement deux firmes.

La question se pose: combien d'argent les ultra-riches doivent-ils gagner pour être enfin satisfaits? Combien de voitures, de maisons, de bateaux leur faudra-t-il pour juger qu'enfin, ils doivent payer leur dû?

Essentiellement, trois types de contribuables ont recours aux paradis fiscaux. Il y a des multinationales qui veulent utiliser une structure fiscale efficace pour investir dans un pays tiers. Il y a les criminels qui veulent blanchir des fonds. Et il y a des familles fortunées qui utilisent les paradis fiscaux pour réduire leur facture fiscale ou mettre leur argent à l'abri des créanciers.

L'affaire Offshore Leaks viserait surtout les deux dernières catégories. Les noms des contribuables impliqués sont dévoilés au compte-gouttes. L'ICIJ affirme qu'après avoir épluché les documents durant sept mois, elle a retracé les noms de fraudeurs de Wall Street, de Toronto et de Moscou.

Je ne connais pas les noms des Canadiens qui se trouvent sur la liste. Je ne sais pas si les noms de monsieur A et de monsieur B s'y trouvent. Ce que je sais, par contre, c'est que de nombreux Québécois ont eu recours à ces paradis ensoleillés libres d'impôt au cours des dernières années.

Vous voulez des noms? En voici. Dans la première catégorie, celle des fraudeurs, il y a Ronald Weinberg (Cinar), John Xanthoudakis (Norshield), Lino Matteo (Mount Real), Vincent Lacroix (Norbourg), Earl Jones, l'ex-avocat Jacques Matte et le gourou Nil Lapointe (Tanzanite).

Encore des noms? L'entrepreneur en construction Francesco Bruno et ses deux complices de Revenu Canada, Antonio Girardi et Adriano Furgiele. Ils avaient fait affaire avec Martin Tremblay, des Bahamas.

Dans la deuxième catégorie, celle des fortunés qui ont cherché à économiser de l'impôt, il y a la famille Stroll, de Mont-Tremblant (Jeans Tommy Hilfiger), la famille Olivieri, de Westmount (ex-proprio des Patins Bauer), la famille Rémillard, de Montréal (canal V) et le promoteur immobilier Claude Charron, de Montréal.

D'autres noms sont venus à nos oreilles, certains très connus, d'autres moins, mais gardons-nous une petite gêne.

Ce qui surprend, avec les paradis fiscaux, c'est pourquoi des gens d'affaires par ailleurs honorables, y ont recours. D'accord, c'est pour économiser de l'impôt, protéger son patrimoine, être au-dessus des États. Mais la question se pose: combien d'argent les ultra-riches doivent-ils gagner pour être enfin satisfaits? Combien de voitures, de maisons, de bateaux leur faudra-t-il pour juger qu'enfin, ils doivent payer leur dû?

Quand se décideront-ils à passer un coup de fil à Revenu Canada pour faire une déclaration volontaire? Préfèrent-ils que les médias publient leur nom sur une liste?

PHOTO DAVID EVANS, BLOOMBERG

Malgré l'utilisation de sociétés-écrans ou le recours aux avocats comme paravents, des milliers de contribuables fortunés risquent maintenant de se retrouver sur la sellette pour avoir profité des paradis fiscaux. Ci-dessus, un bâtiment aux îles Caïmans, siège officiel de 12 700 entreprises.

COMMENT INVESTIR DANS UN PARADIS FISCAL

ANDRÉ DUBUC

1. Un individu fortuné crée un compte dans un premier paradis fiscal. (par exemple la Barbade)
2. Son compte est détenu par une société-écran située dans un autre paradis fiscal. (par exemple le Panama ou les îles Vierges britanniques)
3. L'argent du compte est investi dans un véhicule d'investissement (fonds, fiducie ou entité) fonctionnant dans un troisième paradis fiscal (par exemple le Luxembourg, qui ne taxe pas les versements transfrontaliers, ou les îles Caïmans).
4. L'individu touche, net d'impôt, 100 % des revenus produits par le véhicule d'investissement.
5. S'il ne déclare pas ses revenus au fisc canadien, il ne paiera pas d'impôt au Canada.
6. Si Revenu Canada a un soupçon, le fisc canadien se heurte au fait que le compte est détenu par une société étrangère et non par un Canadien.

Sources: Revenu Canada *(Utiliser des paradis fiscaux pour ne pas payer d'impôt)*, Gabriel Zucman, auteur de l'article *Missing Wealth of Nations*, portant sur les paradis fiscaux

Gestion du programme de subvention d'efficacité énergétique

Hydro rompt avec SNC-Lavalin

EXCLUSIF

KATHLEEN LÉVESQUE

Dans la foulée de la tourmente policière et éthique qui touche SNC-Lavalin, Hydro-Québec a décidé de lui retirer le contrat de gestion de son programme de subvention d'efficacité énergétique, a appris *La Presse*.

La société d'État met ainsi fin, à mi-parcours, au contrat de 80 millions sur cinq ans accordé à la filiale de la firme de génie-conseil, ÉnerCible.

Hydro-Québec commencera sous peu le rapatriement du programme Bâtiments destiné à sa clientèle d'affaires. De son côté, ÉnerCible devra vraisemblablement procéder à des licenciements. SNC-Lavalin a toutefois refusé de donner des précisions.

Hydro-Québec évalue actuellement « la charge de travail » afin de procéder à la réaffectation de son personnel. Aucune embauche n'est prévue. La société d'État explique qu'elle avait confié le programme Bâtiments à ÉnerCible en 2010 parce qu'il lui apparaissait « plus judicieux » de confier au privé le soin de distribuer des millions de dollars de subventions en son nom que de devoir embaucher du personnel. Le programme Bâtiments se poursuit jusqu'en 2015.

Aujourd'hui, le contexte a changé. « L'efficience » est devenue le maître mot d'Hydro-Québec dans ce dossier. « Le distributeur fait beaucoup d'efforts d'efficience pour améliorer ses processus. On améliore nos façons de faire, ce qui fait en sorte qu'il y a des ressources internes qui sont compétentes en la matière qui seront bientôt disponibles pour réaliser les activités du programme Bâtiments », a indiqué Patrice Lavoie au nom de la société d'État.

Selon M. Lavoie, les déboires de SNC-Lavalin des derniers mois, dont la mise en accusation pour corruption de son PDG démissionnaire, Pierre Duhaime, n'ont pas influencé le choix d'Hydro-Québec.

Dons illégaux

Il reste que la décision a été communiquée à ÉnerCible le 14 mars dernier, le jour même de la comparution devant la commission Charbonneau du vice-président principal et directeur général de la division Transport, infrastructures et bâtiment de SNC-Lavalin, Yves Cadotte.

Ce dernier a reconnu que la firme de génie-conseil avait mis au point un système de dons illégaux aux partis politiques municipaux et provinciaux. Au total, M. Cadotte a évalué que SNC-Lavalin, par l'intermédiaire de ses cadres, a ainsi versé 1 million de dollars. De plus, il a dit sous serment que SNC-Lavalin a participé, de connivence avec des firmes de génie concurrentes, au partage des contrats attribués par la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil.

À Hydro-Québec, on soutient que la filiale de SNC-Lavalin a atteint les objectifs de son contrat, « tant en matière de qualité que de quantité », ce qui se compte en GWh.

Jusqu'à maintenant, 2100 projets d'économie d'énergie ont été terminés.

PHOTO JOCELYN RIENDEAU, ARCHIVES LA PRESSE

Jusqu'à maintenant, 2100 projets d'économie d'énergie ont été terminés en vertu du programme de subvention d'efficacité énergétique.

PROMOTION

Nouveau TRI-CÉPHAL

N'essayez pas de comparer le TRI-CÉPHAL à un autre oméga-3 lisez ceci! Vous verrez, il possède, EN PLUS, cet acide gras polyinsaturé, l'ALA (l'alpha linolénique) qui est un oméga-3, essentiel et indispensable à la santé et qui fait de TRI-CÉPHAL un produit haut de gamme, à l'adresse de votre cœur, votre cerveau, vos artères.

Achetez une boîte et recevez la deuxième GRATUITEMENT !

En vigueur du 6 avril au 11 avril 2013

Jusqu'à épuisement des stocks.

Le TRI-CÉPHAL est un programme TRI-ACTIF... TROIS FOIS INTELLIGENT avec ses trois poly-insaturés. Oui, Trois poly-insaturés le ALA – l'EPA – et le DHA. Le TRI-CÉPHAL se différencie et se distingue des autres par l'alpha-linolénique (ALA) à plusieurs doubles liaisons. Un cadeau de la mer. TRI-CÉPHAL, TRI-OMÉGA-3. (Anciennement appelé VITAMINE F. .... F comme fondamental)

Il y a les grands crus comme TRI-CÉPHAL et plusieurs autres sans l'ALA dans les gélules. TRI-CÉPHAL, une combinaison gagnante avec ses trois oméga-3 et un ratio entre ALA – EPA – DHA d'une importance capitale.

On connaît les bienfaits des oméga-3 dans les huiles de poisson, mais il faut savoir que plusieurs poissons ne possèdent pas ou presque pas de ALA, un oméga-3 qui a son importance pour votre santé. Nous avons donc sélectionné dans TRI-CÉPHAL des huiles de poisson qui possèdent une grande quantité de ALA.

Vous verrez, les poissons sélectionnés riches en ALA vous apportent ce quelque chose de plus pour vos artères, votre cœur et vos fonctions cognitives c'est ce qui fait la grande spécialité de TRI-CÉPHAL. Bio-Actif[MD] a réussi à stabiliser un pourcentage minimum de 8 % de ALA extrêmement efficace concentré dans chaque gélule, véritable bombe d'oméga.

Chaque gélule, couleur or est protégée dans une alvéole. Le tout présenté dans une boîte en or parce que le produit est en or. C'est votre choix, libre et informé.

www.tri-cephal.com

Disponible aux endroits suivants:

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1278, rue Jean-Talon Est, Montréal
514 279-3709

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
2750, Chemin Ste-Foy, bur. 109, QC
418 656-1266

Vitavie au naturel
5455, boul. des Forges, Trois-Rivières
Commandes postales :
819 378-7777
Ligne sans frais : **1 877 511-3368**

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1600, Le Corbusier (Centre Laval)
450 688-5455

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
341-A, boul. St-Joseph, Gatineau
819 770-3645

Boutique Luc Mathieu
2622, rue King Ouest
À l'arrière de l'édifice 2630
Sherbrooke
819 823-3322

Néo-Santé
495, rue St-Georges, St-Jérôme
450-436-5548

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
127-A, boul. Des Promenades, St-Bruno
450 653-6009

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
Galeries Rive-Nord
100, boulevard Brien, Repentigny
450 657-2032

Boutique Luc Mathieu
227, rue Principale ouest, Magog
819 868-3368

Boutique Luc Mathieu
104, route du Président-Kennedy, Lévis
418 833-5933

Vitavie au naturel
3333, du Carrefour Promenade, Beauport
418-667-0070

SANTÉ EN DIRECT
Ligne ouverte avec Johanne Verdon
Sur les ondes de **CJLV** 1570 AM et **CJMS** 1040 AM
samedi et dimanche de 8h à 11h
En rediffusion :
CJMS 1040 AM mardi et jeudi de 9h à 10h, **CJLV** 1570 AM mercredi de 11h à 12h
450-680-1570 **1-866-895-3142**

Ferti 2000: commandes postales
Tél.: 514 272-1365
Ligne extérieure : 1 800 272-1365
lundi au vendredi : 9h à 17h
Samedi et Dimanche : 8h30 à 17h

ACTUALITÉS

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE
La radiologiste Marie-Josée Berthiaume a perdu sa cause et devra dédommager ses collègues.

Déboutée et condamnée

La conjointe du Dr Barrette devra verser 380 000 $ à ses collègues

CHRISTIANE DESJARDINS

L'action de 250 000$ pour harcèlement et atteinte à la réputation intentée par la Dre Marie-Josée Berthiaume contre 12 radiologistes se retourne contre elle. Dans un jugement étoffé rendu hier, c'est plutôt Mme Berthiaume qui est condamnée à dédommager ses anciens collègues.

Le juge Marc-André Blanchard estime que Mme Berthiaume a engagé des procédures judiciaires abusives contre ses collègues radiologistes de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Il la condamne à payer différentes sommes à chacun pour un total de plus de 380 000$.

« En fait, le procédé s'apparente à une guérilla judiciaire où chaque geste de la partie adverse sert d'outil pour tenter de l'accabler davantage afin d'obtenir de guerre lasse soit une reddition, soit un règlement plus favorable. Il répugne, cependant, d'avaliser un tel comportement. La bonne foi ne loge pas à telle enseigne », note le juge Blanchard à propos d'une des procédures employées par la Dre Berthiaume.

Conflit à la SORAD

Le litige a eu lieu à la SORAD, une société en nom collectif qui regroupait les membres du service de radiologie de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Mme Berthiaume s'est jointe à l'équipe en 2004. Son conjoint, le Dr Gaétan Barrette, en était déjà membre depuis 1991 et en assurait la présidence depuis l'an 2000.

En mars 2008, le Dr Barrette, qui était devenu aussi président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, a quitté la présidence de la SORAD lors d'une assemblée houleuse. Il était arrivé en disant « Ma gang de crisses » et avait fait mettre à l'ordre du jour une proposition visant à payer des heures supplémentaires à sa conjointe, proposition qui a échoué. Les choses se sont envenimées par la suite.

Le juge a noté que le 14 juillet 2009, Mme Berthiaume avait tenu les propos suivants à Éric Rousseau, directeur général adjoint de la SORAD. « Ils me font tous chier, je les hais tous, toute la gang. Moi là, Stéphane Carignan qui m'envoie chier en pleine face en réunion puis qui me vole. Puis l'autre, Nicole Gougeon, incompétente, même pas capable de lire une résonance magnétique comme du monde... Je suis plus capable de l'avoir à un mètre de moi. Ils me font tous chier. »

À l'époque, plusieurs collègues du Dr Berthiaume exprimaient des malaises devant ce comportement. On lui reprochait son attitude et ses propos dénigrants. Le 3 septembre, la Dre Berthiaume a été avisée des reproches qu'on lui faisait. On lui a suggéré de se retirer volontairement de la SORAD. Mme Berthiaume a alors pris contact avec son conjoint et lui a dit qu'on l'expulsait de la SORAD.

En soirée, le Dr Barrette a appelé le chef du service et l'a menacé de « tout faire pour nuire au département ». Il lui a aussi dit qu'il attaquerait personnellement tous les associés et a menacé de les « détruire un à un ».

Le 17 septembre 2009, Mme Berthiaume a envoyé une mise en demeure à la SORAD, sommant ses membres de tenir une réunion pour confirmer son statut, à défaut de quoi des procédures judiciaires seraient entreprises.

« Le procédé s'apparente à une guérilla judiciaire. [...] Il répugne d'avaliser un tel comportement. La bonne foi ne loge pas à telle enseigne. »
— Le juge Marc-André Blanchard

Ce qui fut fait. Mme Berthiaume a poursuivi Stéphane Carignan, Nicole Gougeon, Jocelyn Blais, Pierre Boulianne, Michel Dubé, Michel-Pierre Dufresne, Vagharchag Ehramdjian, Robert Filion, Marc Girard, Thuy Khanh Nguyen, Andrée-Anne Pistono et Patricia Ugolini. Ceux-ci ont fait des demandes reconventionnelles. Le procès a eu lieu l'automne dernier.

Les radiologistes poursuivis ont fait valoir que c'est le comportement « dénigrant, harcelant et intimidant » de Mme Berthiaume et M. Barrette qui avait entraîné la détérioration des relations. Ils soutenaient aussi que le couple utilisait une stratégie d'intimidation judiciaire pour faire pression sur eux. Au bout du compte, le juge Blanchard s'est rendu à leurs arguments.

Le juge condamne donc Mme Berthiaume à payer 130 000$ à Andrée-Anne Pistono, et des sommes avoisinant les 27 000$ à la plupart des autres membres de la SORAD. Mme Berthiaume est aussi condamnée à payer les dépens.

KAHNAWAKE

La Cour suprême n'entendra pas les détaillants d'essence

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — La Cour suprême du Canada a refusé hier d'entendre la cause d'une douzaine de commerçants de Kahnawake qui refusent de percevoir la taxe sur l'essence auprès de leurs clients non autochtones.

La demande d'autorisation d'appel ne portait que sur une demande de modification d'un acte de procédure déjà refusée par la Cour supérieure du Québec. Le plus haut tribunal du pays pourrait donc, à l'avenir, avoir d'autres occasions de se pencher sur le fond de l'affaire.

Le litige qui oppose ces Mohawks au gouvernement québécois remonte au milieu des années 1990. Il a connu plusieurs rebondissements. Récemment, des mesures incluses dans le budget de 2011 ont remis le feu aux poudres.

Ce budget a établi un nouveau système de perception des taxes sur l'essence auprès des consommateurs qui l'achètent dans des réserves. Selon l'ancien système, les « Indiens inscrits » (qui bénéficient d'une exemption fiscale sur le carburant) devaient en réclamer le remboursement à Québec après l'avoir payée à l'achat. Le nouveau système impose aux détaillants de vérifier eux-mêmes la validité de l'exemption fiscale de leurs clients et de percevoir ou non les taxes de vente, selon le cas.

Les commerçants de Kahnawake font valoir qu'en tant qu'Indiens inscrits au sens de la loi fédérale, ils n'ont pas à payer de taxes sur l'essence; ils n'ont donc pas, non plus, à se transformer en percepteurs d'impôts pour la province.

Proclamation royale de 1763

Ces autochtones basent une partie de leurs arguments sur la Proclamation royale de 1763 qui, selon eux, leur garantit le droit de se livrer à des activités commerciales sans faire l'objet de contraintes étatiques.

Les gouvernements du Québec et du Canada affirment quant à eux que les changements sont constitutionnels et nécessaires: la situation actuelle leur fait perdre quatre millions de dollars par année en revenus fiscaux, disent-ils.

Des concurrents dans les municipalités avoisinantes, à Châteauguay notamment, se plaignent eux aussi depuis longtemps de la situation qu'ils considèrent comme injuste.

La réserve de Kahnawake est située sur la Rive-Sud et un nombre important d'automobilistes la traversent chaque jour. Elle compte 21 stations-service.

Brault & Martineau

Pour le meilleur et pour le prix

Envolez-vous pour la

République Dominicaine!

République Dominicaine
Tout ce dont vous rêvez

GAGNEZ** l'un des 50 voyages pour 2 personnes

au Majestic Elegance de Punta Cana en formule tout inclus.

Valeur en prix de 16 830 0$

**Aucun achat requis. Ce concours est ouvert aux résidents du Québec et de l'Ontario seulement. Le voyage aura lieu du samedi 16 novembre au samedi 23 novembre 2013. Règlements et détails en magasin.

nous payons la tps et la tvq†† !

31 98 $*/50 mois ou 1599$

Mobilier de chambre

De style contemporain, de couleur espresso

Livraison gratuite

- Commode 5 tiroirs . . . **9,98 $***/mois ou **499 $**
- Lampe de chevet . . . . . **149 $** ch.

Comprend : bureau double, miroir, 2 tables de nuit, tête, pied et côtés de lit

nous payons la tps et la tvq†† !

16 64 $*/36 mois ou 599$

Fauteuil motorisé, berçant et inclinable

De style transitionnel, couleur noir

Aussi disponibles en différents choix de couleurs

Livraison gratuite

nous payons la tps et la tvq†† !

13 98 $*/50 mois ou 699$

Sofa

Mobilier de salon

De style transitionnel, recouvert d'un cuir laminé de couleur perle

Livraison gratuite

- Causeuse . . . . . **11,98 $***/mois ou **599 $**
- Fauteuil . . . . . **9,98 $***/mois ou **499 $**
- Pouf avec rangement **7,58 $***/mois ou **379 $**
- Table de centre . . . . . **229 $**
- Table de bout . . . . . **199 $**
- Table console aussi disponible **5,98 $***/mois ou **299 $**
- Tapis 160 x 231 cm (63 x 91 po) . . . . . **229 $**

Mobilier de salon modulaire

De style moderne, avec 2 coussins décoratifs

Livraison gratuite

nous payons la tps et la tvq†† !

17 98 $*/50 mois ou 899$

3 mcx

nous payons la tps et la tvq†† !

19 42 $*/36 mois ou 699$

Mobilier de cuisine

De style transitionnel, table de 97 x 137 cm (38 x 54 po) avec panneau de rallonge de 46 cm (18 po)

Livraison gratuite

Comprend : 1 table et 4 chaises

35 38 $*/24 mois ou 849$

Mobilier de cuisine

De style moderne, table de 90 x 182 cm (35,5 x 71,5 po)

Livraison gratuite

Comprend : 1 table et 4 chaises

Comprend : 1 table et 4 chaises

nous payons la tps et la tvq†† !

41 64 $*/36 mois ou 1499$

Mobilier de salle à manger

De style transitionnel, table de 97 x 137 cm (38 x 54 po) avec panneau de rallonge de 41 cm (16 po)

Livraison gratuite

- Buffet . . . . . **19,42 $***/mois ou **699 $**

nous payons la tps et la tvq†† !

23 98 $*/50 mois ou 1199$

Mobilier de chambre

De style classique

Livraison gratuite

- Commode 5 tiroirs **8,98 $***/mois ou **449 $**

Comprend : bureau double, miroir, 2 tables de nuit, tête, pied et côtés de lit

19 98 $*/50 mois ou 999$

Mobilier de chambre

De style transitionnel

Livraison gratuite

- Armoire. . **6,58 $***/mois ou **329 $**
- Cadre . . . . . **159 $**
- Ensemble douillette grand lit 3 mcx **6,78 $***/mois ou **339 $**

Comprend : bureau double, miroir, 2 tables de nuit, tête, pied et côtés de lit

nous payons la tps et la tvq†† et payez jusqu'à 50 versements sans intérêt*

sur une grande variété de meubles† et accessoires de décoration†

HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI AU VENDREDI 10 H À 21 H • SAMEDI 9 H À 17 H • DIMANCHE 10 H À 17 H

braultetmartineau.com

Desjardins partenaire officiel de Brault & Martineau

Suivez-nous sur twitter au @BM_Promotions

BROSSARD	450 619-6777	**GATINEAU**	819 561-5007 • 1 877 755-2555	**KIRKLAND**	514 697-9228	**LASALLE**	514 364-6110	**SAINT-LÉONARD**	514 254-9455
REPENTIGNY	450 470-0815	**SHERBROOKE**	819 562-4242 • 1 800 267-4240	**SAINT-HUBERT**	450 676-1911	**SAINTE-THÉRÈSE**	450 430-0555	**LAVAL**	450 682-2516

Offres en vigueur du mardi 2 avril au dimanche 7 avril 2013. Quantité limitée sur certains articles. Valable pour les produits en inventaire seulement. Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre promotion. Détails en magasin. ††Brault & Martineau déduira de votre achat un montant équivalant à la TPS et à la TVQ. Détails en magasin. †Marques et modèles sélectionnés. Détails en magasin. **Aucun achat requis. Ce concours est ouvert aux résidents du Québec et de l'Ontario seulement. Le voyage aura lieu du samedi 16 novembre au samedi 23 novembre 2013. Règlements et détails en magasin.

*Termes et conditions de la vente pour le programme de financement « Paiements mensuels égaux, sans intérêt » : achat minimum requis 999 $ avant taxes pour les meubles et accessoires de décorations sauf items sélectionnés. Sur approbation du crédit et conditionnel à la signature d'un contrat avec Accord D Desjardins, ne payez que les taxes au moment de l'achat. Le premier versement mensuel du montant financé est facturé sur le relevé de compte suivant votre achat. Les versements mensuels égaux (inclus dans le paiement minimum dû de la carte de crédit) sont déterminés en divisant le montant financé par le nombre de mois indiqués dans la promotion retenue. L'intérêt n'est pas appliqué sur le versement mensuel si le paiement minimum dû est effectué avant la date d'échéance apparaissant sur l'état de compte mensuel. Dans le cas où les conditions précitées ne sont pas respectées, l'intérêt annuel applicable sur la carte de crédit du détenteur est alors calculé au taux de 19,5 % annuellement sur les sommes en souffrance. Il n'y a aucuns frais de renouvellement ou d'adhésion. Détails en magasin.

Exemple de frais de crédit pour un cycle de facturation de 30 jours :

Si votre solde quotidien moyen est de :	100 $	500 $	1000 $
Les frais de crédit pour une période de 30 jours seront de :	1,60 $	8,01 $	16,03 $

CENTRES DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES

Maltais veut donner un coup de balai

KATIA GAGNON

La ministre de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MESS), Agnès Maltais, amendera son projet de règlement sur l'aide sociale, du moins en ce qui a trait aux centres de traitement des dépendances: la durée des thérapies pourra s'étendre sur six mois. En revanche, les centres seront désormais soumis à des contrôles beaucoup plus serrés.

Au départ, la ministre avait proposé de limiter à trois mois les thérapies en centre privé dont bénéficient les prestataires d'aide sociale. Elle accepte maintenant un délai de 183 jours, a-t-elle indiqué dans une entrevue à *La Presse*.

Mais en échange, elle exige un sérieux coup de balai dans ce programme, qui est passé en l'espace de huit ans de 5 à 25 millions de dollars. Le ministère de l'Emploi verse une indemnité quotidienne de 48$ par prestataire hébergé dans l'un des centaines de centres de thérapie privés disséminés au Québec.

« La majorité des centres font un bon travail, mais certains sont un problème. »
— Agnès Maltais, ministre de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Quelque 25 centres n'ont pas reçu la certification, mais le MESS leur verse tout de même des sommes importantes (voir autre texte).

À partir du 30 décembre, le MESS ne fera plus affaire qu'avec les centres dûment certifiés. « C'est la moindre des choses », dit la ministre.

Mais Mme Maltais va plus loin. Elle juge que le processus de certification en place est insuffisant. « Ça prend des inspections. Des inspections-surprises dans tous les centres, certifiés et non certifiés. »

Ces inspections seront réalisées par des spécialistes en toxicomanie relevant du ministère de la Santé, ajoute-t-elle.

De plus, chaque bénéficiaire qui désirera prolonger sa thérapie au-delà de 90 jours devra être évalué par un centre de thérapie public relevant du ministère de la Santé. Même scénario pour les bénéficiaires qui excéderaient les six mois de thérapie.

« Il s'agit de ne plus laisser aller ce programme-là comme on l'a laissé aller. Ça n'a pas de sens de laisser aller les gens sans suivi. La majorité des centres font un bon travail, mais certains sont un problème. »

Actuellement, des médecins sont pourtant tenus de voir régulièrement les patients hébergés dans ces centres pour renouveler l'ordonnance thérapeutique. Règne-t-il une médecine de complaisance dans les centres privés? « Je ne suis pas médecin, je ne peux pas porter de jugement. Mais pour une évaluation en toxicomanie, désormais, je veux des spécialistes », souligne la ministre.

En arrivant au MESS, Mme Maltais a constaté que ce programme, qu'on présentait sous le vocable d'aide au transport, avait très peu de balises. « La seule balise c'était: vous ouvrez un centre, on reçoit la facture et on paye. »

Elle a constaté qu'une centaine de séjours dépassaient les deux ans. « Toujours dans les mêmes centres », note Mme Maltais. Des centres qui, souvent, avaient pourtant reçu leur certification.

Des centres pourraient fermer

Dans cette opération rigueur, certains centres pourraient fermer, convient-elle. « Laisser des gens dans des centres à problème, ce n'est pas les aider. Si ce sont des itinérants qui se déplacent d'un centre à l'autre, il y a des organisations pour les prendre en charge. Avant de fermer un centre, on va s'assurer de prendre en charge les personnes. Ce n'est pas: demain matin, on met la clé sous la porte et on met tout le monde dehors. »

PHOTO ÉRICK LABBÉ, LE SOLEIL

Au départ, Agnès Maltais, ministre de l'Emploi et de la Sécurité sociale, avait proposé de limiter à trois mois les thérapies en centre privé dont bénéficient les prestataires d'aide sociale. Elle accepte maintenant un délai de 183 jours.

L'avant-projet de règlement de Mme Maltais, publié discrètement dans la *Gazette officielle* à la fin de février, avait soulevé un tollé dans les groupes de défense des prestataires. Par la suite, la Protectrice du citoyen et la Commission des droits de la personne ont durement critiqué le projet de règlement.

D'autres modifications à venir?

KATIA GAGNON

Agnès Maltais n'exclut pas de faire d'autres modifications à son règlement controversé. Elle se dit particulièrement sensible aux commentaires émis sur les bénéficiaires de 55 ans, qui perdraient pendant trois années le supplément de 129$ sur leur chèque.

« C'est là où je recueille le plus de commentaires et il faut analyser la situation comme il faut, dit-elle. Mon engagement, c'est de n'échapper personne. Peut-on remplir cet engagement? C'est ça qu'il faut voir. »

Mme Maltais veut que les centres locaux d'emploi proposent aux bénéficiaires âgés de s'engager dans un programme de réinsertion dans le but de se dénicher un emploi. Cela leur vaudrait une somme de 195$ par mois.

En revanche, sur l'autre aspect du règlement, celui qui vaudrait aux familles qui ont un enfant de moins de 5 ans de perdre la même allocation de 129$, Mme Maltais note que même la protectrice du citoyen a jugé cette mesure « réaliste ». La protectrice a pourtant critiqué les autres aspects du règlement.

« La balance des commentaires m'amène à penser que c'est effectivement réaliste », ajoute-t-elle.

La ministre plaide que cette allocation, qui date de 25 ans, avait un sens à l'époque puisqu'il n'y avait pas de réseau de garderies. « C'était pour qu'un des deux parents garde l'enfant. »

À lire demain
La suite de notre dossier: « Dans la jungle de la désintox »

Le milieu n'est pas rassuré

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Malgré différentes concessions accordées au cours des derniers jours par le gouvernement péquiste, l'Association des centres de traitement des dépendances (ACTP) demeure « préoccupée ».

Son directeur général, Vincent Marcoux, avait une nouvelle rencontre hier en fin d'après-midi avec le cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais.

L'ACTP s'oppose à ce qu'on limite la durée d'un séjour payé en désintoxication pour un prestataire de l'aide sociale. Durant cette période, ces individus reçoivent aussi l'allocation spéciale mensuelle de 129$. « On ne pourra jamais être d'accord avec ça », lance M. Marcoux. Dans son avant-projet de règlement, Mme Maltais voulait limiter cette durée à 90 jours. Elle propose maintenant une limite de 183 jours échelonnés sur un maximum de deux séjours. Autre modification, selon ce que rapporte M. Marcoux: cette limite pourrait être dépassée, à condition qu'un évaluateur externe du ministère de la Santé et des Services sociaux atteste qu'il s'agit d'un cas lourd pour lequel un séjour prolongé est nécessaire. « On leur a expliqué que si une personne frappe à notre porte et a besoin d'aide, on va la prendre tout de suite même s'il s'agit d'un troisième séjour. On ne l'abandonnera pas en attendant une évaluation », rapporte M. Marcoux.

Le cabinet de Mme Maltais lui a promis qu'on « n'échapperait personne ». « On nous a dit que l'évaluation se ferait en moins de 20 jours et qu'en l'attendant, le séjour serait couvert », explique-t-il.

L'ACTP se dit néanmoins « sceptique ». M. Marcoux attend de lire le compte rendu écrit de sa rencontre pour s'assurer qu'il a compris la même chose que ses interlocuteurs. Il prévoit convoquer ses membres en assemblée le 9 avril. Il craint surtout que les mesures promises ne se matérialisent pas à cause de la « lourdeur administrative ». « Les centres locaux d'emploi semblent souvent avoir de la difficulté à savoir quoi faire », conclut-il.

Êtes-vous tannés d'avoir mal aux pieds?

Très grande sélection de chaussures et sandales tendance avec ou sans ORTHÈSES.

POINTURES
6 à 15 pour homme
4 à 13 pour femme

Grand choix de LARGEUR
B à 6E pour homme
AAA à 4E pour femme

PLUS DE 300 MODÈLES

Chaussures Dupuis
3963, rue Wellington à Verdun
514.762.5184
www.chaussuresdupuis.com
À 2 minutes de marche de l'Église
À 5 minutes du pont Champlain

PROMOTION

Bien lire les étiquettes

ZOOM SUR LES OMÉGA

Blainville | **Toutes les cellules de notre corps adorent l'acide alpha-linolénique, ALA un oméga-3 indispensable, totalement essentielle, car le corps humain ne peut pas le fabriquer. Ce qui signifie que lorsqu'on mange de l'acide alpha-linolénique, il est immédiatement utilisé et les concentrations sanguines servent à aider nos artères, notre cœur et notre cerveau.**

Donc, il doit obligatoirement être apporté par notre alimentation ou par une supplémentation adéquate. **Si vous achetez des suppléments en Oméga-3** lisez attentivement les étiquettes. Il y a actuellement de nombreux abus dans l'utilisation des mentions oméga-3. Je laisse à chaque lecteur de ce texte le choix de comprendre un peu soit-il le vocable oméga-3 d'un produit par rapport à ses cibles : cœur, artères, cerveau.

Trois oméga-3 sont particulièrement importants : l'acide alpha-linolénique (ALA), totalement indispensable, car le corps humain ne peut pas le fabriquer; **les acides eicosapentaénoïque (EPA) et docosahéxaénoïque (DHA)** qui peuvent être synthétisés par notre organisme en quantité limitée et qu'il est donc souhaitable de trouver directement dans les aliments ou dans une supplémentation.

L'apport par l'alimentation du précurseur de la famille des oméga-3, l'acide alpha-linolénique, est souvent insuffisant pour certaines personnes et toujours insuffisant pour d'autres personnes, selon que l'alimentation est adéquate ou pas.

Il faut faire attention d'apporter (à nous et à nos proches) les quantités nécessaires d'acide alpha-linolénique ALA afin de protéger notre cœur et nos artères et sachons que nous contribuons aussi à aider notre cerveau. Tri-Céphal nous aide, car il contient (en plus de 400 mg de EPA ET 200 mg DHA) huit pourcent d'acide alpha-linolénique ALA dans des acides gras oméga-3 marins à longues chaînes, car Tri-Céphal les a retrouvés dans l'huile de certains poissons. (Tous les poissons n'en contiennent pas nécessairement)

C'est sympa d'aider notre cerveau, notre cœur et nos artères et, comme on dit, chacun nous le rendra au centuple!

Exposé supplémentaire sur le site tri-cephal.com

BIO-ACTIF

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Les enfants à l'école le 25 juin

ANNABELLE BLAIS

Cette année, la Fête nationale ne sonnera pas l'heure de la récréation pour les élèves de la Commission scolaire de Montréal. Le 25 juin, ils devront retourner en classe, conséquence d'un conflit entre la commission scolaire et ses professeurs.

Les parents des écoles primaires et secondaires de la CSDM ont reçu une lettre le 4 avril les informant qu'il y aurait classe le 25 juin afin de rattraper la journée perdue le 4 septembre dernier en raison des élections provinciales.

Dans cette lettre, la CSDM précise avoir « proposé plusieurs solutions au syndicat des enseignants de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Malheureusement [elles] ont toutes été rejetées ».

Le problème est connu depuis la rentrée, mais faute d'entente, la CSDM s'en remet aux parents : « Nous comprendrons l'absence de vos enfants si vous avez prévu d'autres activités », peut-on lire.

L'Alliance refuse d'en prendre l'odieux puisqu'au moment de la négociation collective, elle avait déjà soulevé le problème. En effet, une clause stipule que si un événement empêche la tenue des classes (tempête de neige, élection, etc.), la journée est reportée à la fin du calendrier scolaire. L'Alliance avait fait remarquer que cela pourrait faire déborder le calendrier scolaire au-delà du 24 juin.

« C'est eux qui ont mis ça dans la convention [...] Pour une question de principe, on s'est dit qu'on leur montrerait que ça n'a pas d'allure et que c'est ridicule », réplique le président de l'Alliance, Alain Marois.

Selon Toby Lamontagne, du comité central des parents de la CSDM, on croit que cette journée aurait pu être rattrapée sur une des 20 journées pédagogiques du calendrier. « Les profs refusent catégoriquement tout accommodement, car il y a d'autres enjeux périphériques et des irritants entre eux et la CSDM, déplore-t-il. On se retrouve dans un autre débat qui n'a rien à voir avec le 25 juin. On est pris dans un feu croisé qui ne nous concerne pas. »

Le président de l'Alliance, Alain Marois, affirme que des propositions ont été faites de part et d'autre, mais qu'elles n'ont pu faire l'unanimité. Le syndicat accuse aussi la commission scolaire de s'être « traîné les pieds dans le dossier », puisqu'elle n'aurait cherché une solution qu'à partir du 19 février.

La Presse n'a pu joindre la CSDM hier soir.

VILLE DE MONTRÉAL

Robert Lamontagne nommé DG

ANNABELLE BLAIS

Robert Lamontagne, directeur général intérimaire de la Ville de Montréal, sera confirmé dans ses fonctions aujourd'hui, selon plusieurs sources à l'hôtel de ville.

M. Lamontagne avait été nommé à ce poste de façon temporaire à la suite du départ controversé de Guy Hébert, le 19 mars.

Au cabinet du maire Michael Applebaum tout comme du côté de Vision Montréal, personne n'a souhaité faire de commentaire. Projet Montréal confirme toutefois que le comité de sélection a bien choisi M. Lamontagne. Le comité exécutif devrait donc entériner cette décision aujourd'hui, et le conseil municipal extraordinaire prévu la même journée pourrait officialiser cette nomination.

Le comité de sélection était composé du maire Applebaum, de Laurent Blanchard, président du comité exécutif, de Richard Deschamps, conseiller municipal d'Union Montréal, d'Émilie Thuillier, conseillère municipale de Projet Montréal, et de Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour Vision Montréal.

Robert Lamontagne occupe la fonction de directeur des finances. Il s'est joint à la Ville de Montréal en juin 2003.

L'ancien directeur général, Guy Hébert, avait dû démissionner le mois dernier après que le ministère de la Sécurité publique eut confirmé qu'il avait bel et bien manœuvré pour se débarrasser du chef du Service de police de la Ville de Montréal, Marc Parent.

LA BAIE D'HUDSON

PARENTS & AMIS

OBTENEZ

20 % DE RABAIS ADDITIONNEL*

sur les articles à prix ordinaire, de solde ou de liquidation lorsque vous utilisez la carte MasterCard^MD La Baie d'Hudson ou la carte de crédit La Baie d'Hudson.

Magasinez à labaie.com en utilisant le code promotionnel FF13

15 % DE RABAIS*

si vous utilisez un autre mode de paiement que la carte MasterCard^MD La Baie d'Hudson ou la carte de crédit La Baie d'Hudson.

10 % DE RABAIS**

sur les meubles, matelas, gros électros, aspirateurs, appareils de soins personnels et petits électros, quel que soit le mode de paiement utilisé.

Précisions ci-dessous.

JUSQU'AU DIMANCHE 7 AVRIL

4 51527 27000 9

PRÉSENTEZ CE BON À LA CAISSE :
Marche à suivre au PDV : Si le client paie avec une carte MasterCard La Baie d'Hudson ou une carte de crédit La Baie d'Hudson, appliquez le rabais en utilisant le code 5 (consultez le guide de référence rapide). Si le client utilise un autre mode de paiement, appliquez le rabais en utilisant le code 3 (voir le guide de référence rapide). Scannez le code-barres du bon et terminez la transaction de la manière habituelle.

Magasinez à labaie.com

Exceptions : produits de beauté et parfums. D'autres exceptions s'appliquent; liste complète en magasin. *Les offres de 15 % et de 20 % de rabais excluent les articles suivants : Diesel, UGG Australia, The Room, Not Your Daughter's Jeans, Hugo Boss Black, Burberry, Saeco, Polo Ralph Lauren, Energie, Wacoal, Tissot, West End Shop/Boutique le Président, Amor, meubles, matelas, aspirateurs, gros électros, appareils de soins personnels, petits électros, articles du Poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson et cartes-cadeaux La Baie d'Hudson. L'offre de 20 % de rabais exclut également les articles Topshop et Topman. **Rabais de 10 % : L'offre s'applique à la marchandise à prix ordinaire, de solde et de liquidation et exclut les articles Dyson. Les rabais de 10 %, 15 % et 20 % s'excluent mutuellement et ne peuvent être combinés avec le rabais accordé à l'ouverture d'un nouveau compte de crédit. Aucun redressement de prix sur les achats effectués avant le 3 avril 2013. Un bon par transaction. D'autres exceptions s'appliquent; liste complète en magasin. Ces offres ne peuvent être jumelées à aucun autre bon. Compagnie de la Baie d'Hudson, HBC, La Baie d'Hudson, Primes La Baie d'Hudson, la Baie et leurs logos respectifs sont des marques de commerce de la Compagnie de la Baie d'Hudson. **Le crédit est accordé par Capital One®.** Capital One est une marque déposée. MasterCard et le logo MasterCard sont des marques déposées de MasterCard International Incorporated. Toutes les marques de commerce utilisées aux présentes appartiennent aux entités auxquelles elles sont associées. Tous droits réservés.

POLITIQUE

À la chasse aux extras

La firme KPMG a été mandatée par Québec pour examiner les contrats de construction

PAUL JOURNET

QÉBEC — Avant la pause estivale, le gouvernement péquiste devrait pouvoir trouver les extras frauduleux facturés depuis trois ans. Il a commandé un audit externe à la firme KPMG pour passer au peigne fin les extras accordés sur les chantiers et formuler leurs recommandations.

La Presse avait révélé les intentions à ce sujet du ministre des Transports, Sylvain Gaudreault, au cours de l'hiver. « Il n'est pas exclu qu'on fasse par la suite des recours pour récupérer de l'argent, s'il s'avère que des procédures ont été viciées », avait alors indiqué le ministre.

Selon le mandat, le rapport final doit être remis au plus tard le 10 juin. KPMG doit examiner les avenants (extras) dans les contrats de service en projets et travaux de construction et en technologie de l'information pour les trois derniers exercices financiers, d'avril 2010 au 31 mars 2013.

On cible ainsi le ministère des Transports du Québec (MTQ), la Société immobilière du Québec (SIQ), Infrastructure-Québec (IQ) et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). La firme se penchera sur la gestion et le suivi des contrats, et vérifiera le processus d'évaluation et l'autorisation des demandes.

KPMG avait déjà réalisé une étude l'automne dernier sur les grands dépassements de coûts. On y avait appris que, depuis mars 2012, pas moins de 5 milliards en factures non prévues s'étaient ajoutés au programme québécois d'infrastructures.

La firme a déjà l'expertise requise. Elle est donc la mieux outillée pour réaliser ce mandat dans le court délai accordé, explique-t-on au gouvernement. Elle devra « identifier les risques et lacunes dans les contrôles » des extras et « préparer un plan de réalisation des travaux ».

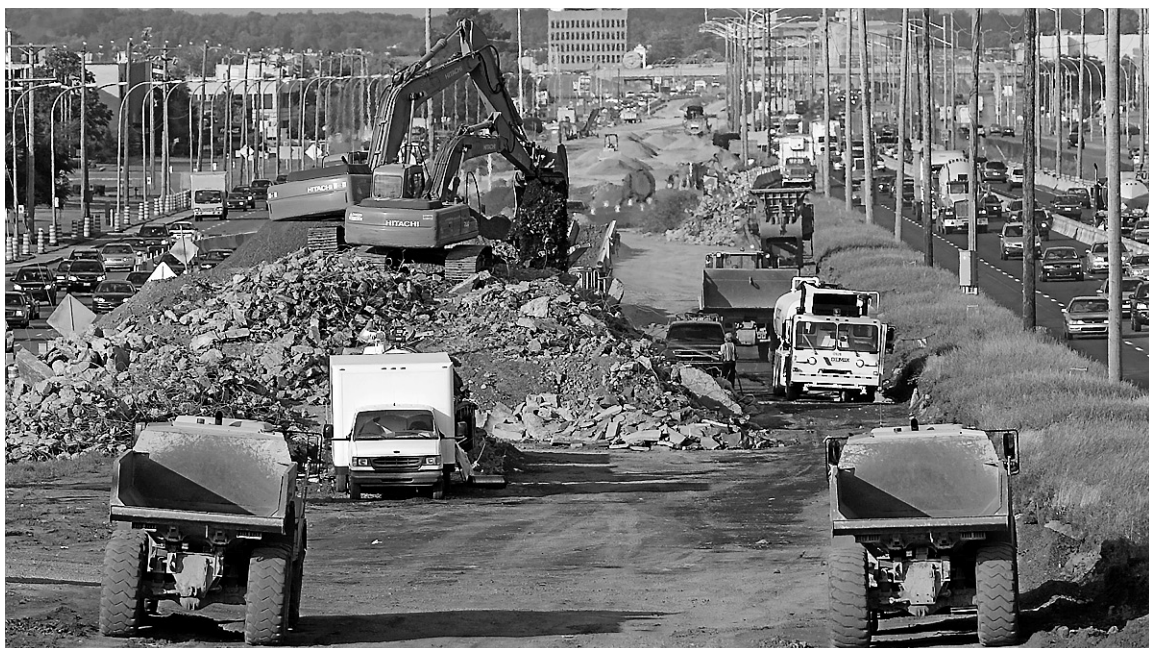

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

KPMG doit examiner les extras dans les contrats sur les chantiers pour les trois derniers exercices financiers.

LES EXTRAS, UNE PRATIQUE QUI SE POURSUIT

Dans les huit premiers mois de l'exercice financier 2012-2013, plus de 30 millions ont été exigés en extras au ministère des Transports, selon une compilation faite par *La Presse*. Dans la description des motifs, on justifie souvent la demande en invoquant des « contrôles additionnels », la « surveillance additionnelle » ou la « modification au concept initial ». Les demandes sont souvent faites par des entreprises de génie-conseil comme Genivar, Roche, Dessau, Cima+ et BPR.

— Paul Journet

COLLUSION

Vivement des poursuites, réclame la CAQ

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

François Legault et son bras droit Jacques Duchesneau ont demandé au gouvernement d'embrayer en vitesse supérieure pour récupérer les « centaines de millions » que la collusion a coûtés au Trésor public au cours des dernières années.

La Coalition avenir Québec (CAQ) a convoqué la presse hier avant-midi pour exiger le déclenchement rapide de poursuites devant la justice. La première ministre devrait même accorder des fonds supplémentaires aux avocats du gouvernement si de telles ressources pouvaient accélérer le processus, selon M. Legault.

« Les Québécois sont dégoûtés par ce qu'ils voient tous les jours depuis plusieurs mois avec la commission Charbonneau », a affirmé le chef de la formation politique. « Ce que les gens souhaitent, c'est qu'on récupère notre argent [...] qu'on s'est fait voler par les firmes de génie et les entreprises de construction. »

PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

François Legault (à droite) et son bras droit Jacques Duchesneau.

M. Legault est persuadé que les frais associés aux poursuites seront largement couverts par l'argent que l'État récupérera des entreprises fautives.

« C'est une chose d'avoir des gens qui viennent nous dire qu'ils ont floué le système. C'est une chose de voir des ingénieurs qui sont sacrifiés souvent dans une même journée. Mais là il faut que les compagnies aussi soient imputables », a fait valoir Jacques Duchesneau, député de Saint-Jérôme.

Financement sectoriel

Par ailleurs, la CAQ a affirmé qu'elle avait besoin de davantage d'information avant de rembourser la totalité ou une partie du montant qualifié de « financement sectoriel » par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) . Hier, son rapport concluait que les partis politiques avaient amassé 13 millions de la part d'employés d'entreprises où un système de remboursement des dons pourrait avoir été mis en place. Le DGEQ continue son enquête.

François Legault a affirmé que d'autres éléments de preuve allaient devoir être présentés avant que la CAQ sorte son chéquier. « Il faut démontrer que ces sommes-là ont été remboursées par les firmes de comptables ou d'avocats », a-t-il illustré.

Sur 13 millions, environ 800 000$ en « financement sectoriel » ont été versés à l'Action démocratique du Québec. La CAQ s'est déjà engagée à prendre la responsabilité pour les dons versés à l'ancien parti politique.

Prête-noms entre 2006 et 2011

Le DGE aura du mal à intenter des actions

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le Directeur général des élections risque d'avoir de sérieux problèmes s'il estime pouvoir engager des poursuites sur les contributions politiques faites par des prête-noms entre 2006 et 2011. Le DGE s'engagerait ainsi dans des mesures rétroactives très difficiles à justifier.

Car le gouvernement a cru nécessaire de rendre plus contraignantes, à la fin de 2010, les dispositions de la loi encadrant les contributions, en précisant que les donateurs doivent explicitement s'engager à donner leur propre argent, sans remboursement, aux partis politiques.

Pour des avocats spécialisés sur ces questions, tous les partis sont bien conscients que le DGE n'a pas les recours qu'il prétend avoir pour les contributions précédant la mise en application de la loi, en janvier 2011, « mais personne n'ose le dire, craignant que la population y voie un aveu de culpabilité ».

« Un changement de fond »

Professeur de droit public à l'Université de Montréal, Me Frédéric Bérard observe que si le législateur a senti le besoin de modifier l'article 90 de la loi électorale, il admet que l'article précédent n'était pas suffisamment explicite. Jusqu'à 2011, la loi prévoyait seulement que « toute contribution doit être versée par l'électeur lui-même et à même ses propres biens ».

Or, la révision de 2011 ajoute qu'il ne doit pas avoir « de contrepartie », de remboursement sous quelque forme que ce soit. On précise aussi que l'électeur doit confirmer par écrit qu'il a donné une contribution sans compensation.

« Si le législateur a demandé une modification, une clarification de la loi, on doit présumer que cette modification entraîne un changement de fond », explique le professeur Bérard. Remonter avant la mise en application de la loi, « serait une application rétroactive ».

Bien que ce soit rare, une loi peut être rétroactive, « mais cela doit être prévu explicitement dans la loi », ajoute-t-il.

Mercredi, dans une sortie publique, Jacques Drouin, le DGE, indiquait qu'il pouvait exercer des recours dans les cas où des « prête-noms » avaient contribué illégalement aux partis politiques entre 2006 et 2011.

Grâce à une disposition de la loi de 2011 lui permettant de croiser les fichiers fiscaux des contributeurs, le bureau du DGE avait observé que les employés de 532 entreprises et leurs proches avaient versé près de 13 millions à des partis politiques, principalement au Parti libéral, entre 2006 et 2011.

PROMOTION

Notre cœur bat à cœur de journées...

INFATIGABLE LE CŒUR.... OUI, MAIS !

Blainville | **Le cœur bat environ 36 millions de fois chaque année de notre vie. Vous imaginez. Un fardeau de tous les instants. C'est sûr, il a besoin de carburant pour atteindre ce tour de force. Nous pourrions peut-être faire quelques efforts à notre disposition pour aider son indice de résistance. Le cœur est organe important, nous n'en avons qu'un entre parenthèses, une pompe qui s'active bien, mais qui peut s'affaiblir avec le temps.**

N'ayons pas un cœur qui se débat et qui est dans tous ses états. Oui, notre cœur peut s'essouffler. Tri-Céphal peut l'aider par le maintien d'une bonne santé cardiovasculaire avec **ces trois oméga-3 qui sont particulièrement importants : l'acide alpha-linolénique (ALA)**, totalement indispensable, car le corps humain ne peut pas le fabriquer; **les acides eicosapentaénoïque (EPA) et docosahéxaénoïque (DHA).**

Sachez aussi que Tri-Céphal aide à contribuer à la santé cognitive et aux fonctions cérébrales ET qu'il aide à contribuer au développement du cerveau, des yeux et des nerfs chez les enfants âgés de 12 et moins. Ce n'est pas peu dire.

Notre alimentation de tous les jours est fortement carencée, 75 % (et je dirais même 85 %) de Québécois ont une insuffisance en oméga-3. Donc Tri-Céphal avec sa triade d'oméga-3 peut aider au maintien d'une bonne santé et éviter le foisonnement d'affections et d'altération d'une bonne santé.

C'est sympa d'aider au maintien de votre santé cardio-vasculaire avec Tri-Céphal, votre cœur vous le rendra au centuple...et vos fonctions cérébrales aussi.

Votre choix libre et informé. Exposé plus complet sur le site Tri-Cephal.com

Bio-Actif

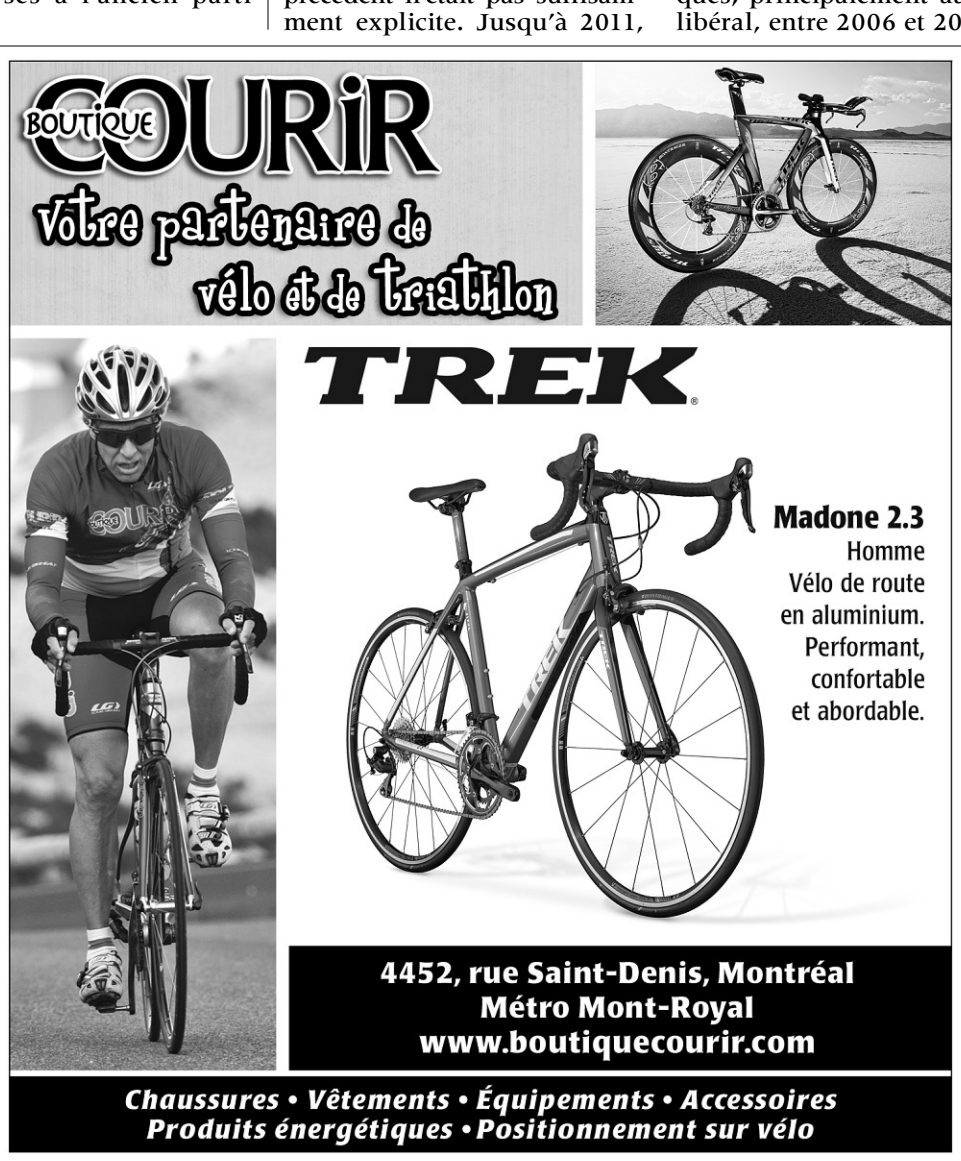

Trévi

Découvrez en avant-première

les toutes nouvelles tendances de la saison.

nouvelle COLLECTION TRÉVI 2013

Le style avant-gardiste épuré arrive au Québec

Les nouvelles collections de piscines creusées 2013 allient simplicité et design. Leurs lignes droites permettent de mettre en valeur l'aménagement paysager et créent une cour des plus prestigieuse.

15 999$** et plus ou **119^99$/mois*

Livrée, équipée et installée. Basé sur 240 mois – Taux renouvelable de 6,99 % - Acompte 600 $.

Conçue pour vous

UNE APPLICATION POUR CONTRÔLER VOTRE PISCINE À DISTANCE.

Grâce à la nouvelle application iPhone et iPad, vous pourrez, peu importe où vous vous trouvez, modifier les différents réglages de votre piscine. Reliée à un système EASY TOUCH maintenant disponible avec tous les modèles de piscines, cette nouveauté Trévi vous facilitera la vie.

NOUVEAUTÉ

CONTRÔLE EASYTOUCH®

Easytouch® controller

créé ici POUR LE CLIMAT D'ICI

Une piscine sur mesure

Fabriquée au Québec par des ingénieurs passionnés, la piscine Trévi Mundo 2013 est conçue pour résister aux grands écarts de température de nos régions.

PRIX DE LANCEMENT

2 999$** et plus ou **39^99$/mois†

Livrée et équipée.
Basé sur 120 mois – Taux fixe de 9,99 % – Acompte 0 $.

EN PRIME

Eau cristalline garantie

SYSTÈME AU SEL | OZONE | UV

À l'achat d'une piscine Trévi Mundo 2013, vous recevrez gratuitement un système au sel, ou ozone, ou UV en plus d'un système de filtration Aquabio, le tout d'une valeur de 599 $. Votre eau sera ainsi limpide.

Spas santé 2013

NOUVELLES LIGNES : OASIS | DÉTENTE BALNÉA | CRISTALLINE | VITALITÉ

Les bienfaits des spas sont nombreux et souvent méconnus. Une séance de spa est recommandée pour améliorer la circulation sanguine, soulager les migraines dues au stress, aider à retrouver le sommeil et favoriser l'élimination des toxines.

5 999$

et plus ou **59^99$**/mois****

Basé sur 120 mois – Taux fixe de 8,49 % - Acompte 1 000 $.

EN PRIME

Pavillon Targa

Pour un temps limité, pour tout achat de spas santé*, vous recevez GRATUITEMENT UN PAVILLON TARGA D'UNE VALEUR DE 1 699 $.

collection SANTÉ

couleurs ÉCLATANTES

Des meubles qui ne passeront pas inaperçus

Le tout nouvel ensemble BONBON de la collection Balnero 2013 se décline en huit couleurs tendances. Pour un temps limité, à l'achat d'un modèle de la gamme,

RECEVEZ GRATUITEMENT UNE TABLE À CAFÉ.

PRIX DE LANCEMENT

999$

meubles Balnero

UN SEUL NUMÉRO POUR NOS SUPERMAGASINS 514 228-7384.
Consultez notre site Internet pour l'horaire au trevi.ca sous l'onglet succursales.

Boucherville
1235, rue Ampère
(aut. 20, sortie 92)

Dorval
2052, Transcanadienne
(à l'est du boul. Des Sources)

Blainville
89, rue Jean-Guyon
(aut. 15, sortie 28)

Laval
515, boul. Curé-Labelle
(angle Dagenais)

Entrepôt TréviDirect
1805, aut. Laval Ouest
(aut. 440, Laval)

Trévi | LES SOCIÉTÉS LES MIEUX GÉRÉES

LES DÉTAILLANTS PEUVENT DISPOSER D'UN INVENTAIRE ET DE PROMOTIONS DIFFÉRENTES.

Châteauguay | 450 698-2210
115, boul. St-Jean-Baptiste

Joliette | 450 759-8110
303, boul. Antonio-Barrette

Rouyn-Noranda | 819 762-0788
971, Mantha

Sainte-Agathe | 819 326-5154
70, boul. Morin

Trois-Rivières | 819 376-7711
2405, rue Bellefeuille

Valleyfield | 450 373-2210
565, boul. Mgr Langlois

Ces offres sont valides jusqu'au dimanche 5 mai 2013, 17h00 seulement et ne peuvent être jumelées ou appliquées à d'autres offres précédentes ou en cours. L'inventaire peut également varier selon les succursales. Certaines offres peuvent prendre fin en tout temps ou peuvent ne pas être disponibles dans toutes les succursales. Les taxes sont payables au complet au moment de la signature du contrat, en plus de l'acompte le cas échéant. **** La mensualité est basée en fonction d'un financement ouvert et payable en tout temps avec la Banque. L'obligation totale est de 7 438,51 $ incluant les frais de crédit de 2 439,51 $. † La mensualité est basée en fonction d'un financement ouvert et payable en tout temps avec la Banque. L'obligation totale est de 4 754,01 $ incluant les frais de crédit de 1 755,01 $. Sujets à l'approbation de crédit. Malgré notre vigilance, des erreurs ont pu se glisser. Si tel était le cas, les correctifs seront affichés en magasin. Tous les détails en succursales.

POLITIQUE

Pipeline Enbridge
Montréal aux audiences publiques

La Ville de Montréal compte participer aux audiences publiques sur l'inversion du pipeline Enbridge, qui amènera vers la métropole du pétrole albertain. La Ville se dit préoccupée par la vétusté de la conduite qui relie Sarnia à Montréal, réalisée dans les années 70. Elle souhaite par ailleurs s'assurer que des mesures de précaution environnementale soient en place en cas de déversement. La fuite qui a provoqué la semaine dernière l'évacuation de résidants en Arkansas, sert d'avertissement, estime la responsable de l'environnement au comité exécutif, Josée Duplessis.
« On suit l'évolution du projet de très près», a-t-elle dit.
—Martin Croteau

GES L'Alberta veut réduire ses émissions

Le gouvernement albertain veut imposer une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre pour la production de chaque baril de pétrole, selon ce que rapportait hier le *Globe and Mail*. En 2007, la province avait imposé une réduction de 12 % au moyen d'un droit d'émission de 15 $ la tonne. Ce droit passerait à 40 $, ce qui ferait augmenter de 2 $ le coût de production d'un baril de pétrole des sables bitumineux. Mais ces informations ressemblent à un ballon d'essai, selon Keith Stewart, de Greenpeace.
« Le gouvernement albertain est clairement inquiet de voir les pipelines approuvés, alors ils veulent paraître se soucier des changements climatiques.»
—Charles Côté

TransCanada veut un port pétrolier près de Québec

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — En plus de construire un oléoduc qui traversera la province, TransCanada envisage de construire un terminal portuaire près de Québec pour y exporter du pétrole albertain. Un projet qui pourrait bien raviver le souvenir du controversé projet Rabaska.

La possibilité de construire un port près de la capitale provinciale est passée inaperçue, mardi, lorsque TransCanada a levé le voile sur son mégaprojet Energy East. Le site web francophone mis en ligne par la société n'en fait pas mention.

Philippe Cannon, porte-parole de TransCanada, a toutefois confirmé que l'entreprise envisage d'aménager des terminaux à Québec et à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, pour charger du brut sur des navires.

« Nous sommes en appel de soumissions exécutoires et nous devons examiner toutes les possibilités qui s'offrent à nous dans ce contexte », a-t-il indiqué.

TransCanada tâte actuellement l'intérêt de clients potentiels et attend le résultat de cette consultation avant de déterminer la forme finale de son mégaprojet. C'est pourquoi le terminal portuaire – comme l'oléoduc, d'ailleurs – pourrait très bien ne jamais voir le jour, précise M. Cannon.

Et si la société décide d'aller de l'avant avec la construction d'un port, ce sera en partenariat avec d'autres entreprises.

Souvenirs de Rabaska

La perspective de voir un terminal pétrolier aménagé sur les rives du Saint-Laurent risque de raviver des souvenirs aux écologistes qui se sont mobilisés contre le port méthanier Rabaska. Ce projet d'un milliard, piloté par Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France, a provoqué une levée de boucliers chez les résidants de la Rive-Sud près de Québec et ceux de l'île d'Orléans.

Malgré un rapport favorable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le projet a été mis sur la glace, conséquence de la chute des prix du gaz naturel.

Les écologistes ont promptement tracé un parallèle entre ces deux projets.

« Ce type de projet rallumerait certainement la flamme des opposants à Rabaska, qui ont déjà pleinement démontré leur détermination à bloquer ce type de projet qui ne ferait qu'augmenter notre dépendance aux combustibles fossiles », a souligné le porte-parole de Greenpeace, Patrick Bonin.

La ministre québécoise des Ressources naturelles, Martine Ouellet, a pris note de ce volet du projet de TransCanada.

« C'est un aspect important à évaluer, a-t-elle indiqué. Pour l'instant, toutefois, on n'a pas la version finale de TransCanada. » Mme Ouellet rappelle que des pétroliers circulent déjà sur le fleuve Saint-Laurent. En effet, la raffinerie d'Ultramar à Lévis s'approvisionne en brut livré par bateau.

Ultramar exploite un terminal pétrolier situé tout près des ponts de Québec. L'entreprise a indiqué qu'elle ne planifie pas de conversion de ces installations pour l'exportation.

TransCanada a mis fin à des mois de préparatifs, mardi, en dévoilant son intention de convertir en oléoduc un gazoduc qui traverse le pays pour y transporter du pétrole dérivé des sables bitumineux. L'entreprise bâtira aussi un pipeline qui traversera le Québec d'ouest en est pour atteindre la raffinerie de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

D'une capacité de 850 000 barils par jours, Energy East serait plus imposant encore que Keystone XL, que TransCanada souhaite compléter aux États-Unis.

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

Des pétroliers sur la Voie maritime du Saint-Laurent. La raffinerie de Lévis s'approvisionne en brut par bateau, mais le nombre de gros-porteurs sur le fleuve pourrait augmenter, si le projet d'oléoduc de TransCanada voit le jour.

Assurance-emploi
Publicités pour vendre la réforme

Le gouvernement Harper se paie une offensive publicitaire aux frais des contribuables pour vendre son initiative controversée de réforme de l'assurance-emploi. Tous les résidants du Québec et des provinces atlantiques ont reçu des dépliants à l'en-tête du gouvernement fédéral qui « énoncent les faits » relatifs à la réforme. « Les personnes qui sont à la recherche d'un emploi convenable, mais qui n'en trouvent pas ne perdront pas leurs prestations d'assurance-emploi », peut-on y lire. La ministre des Ressources humaines, Diane Finley, a refusé de préciser le coût de la campagne.
—La Presse

Ancienne Loi sur les pêches Étude de l'Université de Toronto

Les évaluations étaient efficaces

CHARLES CÔTÉ

Montré du droit par le gouvernement Harper l'an dernier au moment des réformes des lois environnementales, le processus d'évaluation de l'ancienne Loi sur les pêches était en fait très efficace.

C'est ce que conclut une étude, la première du genre, réalisée par une équipe de l'Université de Toronto et publiée par le Conseil national de recherche du Canada.

Jusqu'à la réforme Harper, le ministère fédéral des Pêches et Océans évaluait annuellement des milliers de projets susceptibles de toucher l'habitat du poisson. Entre 2001 et 2011, jusqu'à 13 000 projets ont été évalués chaque année, et au moins 7700 pour l'année la moins occupée.

Selon les chercheurs, en dépit de cet important volume de travail, 95 % des projets ont été évalués en moins de 1 an sur l'ensemble des 10 dernières années. Environ 65 % des projets ont été autorisés, avec ou sans mesure de mitigation.

Les auteurs soulignent qu'il y a peu de points de comparaison, mais que le processus sous la Loi sur les pêches était plus efficace que celui évaluant les projets d'autoroutes aux États-Unis, d'une durée moyenne de huit ans, ou encore du processus d'étude d'impacts de l'État du Minnesota, qui dure en moyenne trois ans.

L'an dernier, le gouvernement Harper a simplifié la Loi sur les pêches, en limitant les études d'impact à certains grands cours d'eau navigables et aux espèces de poissons d'intérêt commercial. Du même coup, Pêches et Océans a fermé 70 % de ses bureaux et a licencié la moitié de son personnel lié à ces évaluations.

Les changements ont été applaudis par l'industrie des pipelines. En effet, un seul projet comme celui de Northern Gateway doit traverser des centaines de cours d'eau qui sont aujourd'hui soustraits à l'exigence d'étude d'impacts. La durée des études a été limitée à un ou deux ans, selon les circonstances.

« Nos conclusions suggèrent que les délais d'évaluation environnementale étaient généralement conformes aux nouvelles exigences du gouvernement même avant les récents changements, affirme l'étude. Cependant, le témoignage d'une poignée d'entreprises du secteur des ressources naturelles et de l'énergie au sujet de délais qu'ils jugeaient déraisonnables a été présenté dans le cadre du budget fédéral de 2012. »

À ce sujet, les auteurs notent que l'évaluation des projets de mines ou de pipelines prend généralement plus de temps que la moyenne, mais que cela est justifié en regard des impacts plus grands qu'ils ont sur l'environnement.

PROMOTION

La Grande BRADERIE de MODE Québécoise

37ème édition à Montréal!

11-12-13-14 AVRIL

Ne manquez pas **l'événement** MODE et *magasinage* le plus **attendu de la saison!**

Avec plus de **130 designers** participants!

Rudsak, Soïa & Kyo, Ralph Leroy, Bodybag by Jude, Mackage, Report Collection, Tavan & Mitto, SHAN, Bijoux Caroline Néron, Muse par Christian Chenail, Iris Setlakwe, Marie Saint Pierre, F-Ève, , Èk San, Atelier b., Dinh Bà Design, Harricana par Mariouche, Stacey Zhang, Barilà, Martin Lim, Melissa Nepton, Ève Gravel, MaB Design, Rachel F., Elisa C-Rossow, Les Enfants Sauvages, Jennifer Glasgow **et beaucoup d'autres!**

Liquidation d'échantillons et surplus d'inventaire! 50% à 80%

Marché Bonsecours
350, rue Saint-Paul Est et 325, rue de la Commune Est
Vieux-Montréal ***à l'Est de la Place Jacques-Cartier***
Stationnement: Vieux-Montréal Est
MÉTRO: Champ-de-Mars

INFORMATION
(514) 866-2006, poste 300
info@braderiedemodequebecoise.com

HEURES D'OUVERTURE
jeudi et vendredi: 10h à 21h
samedi: 10h à 18h
dimanche: 10h à 17h

www.braderiedemodequebecoise.com
www.facebook.com/labraderie • twitter.com/labraderie

Production Anne de Shalla · LOULOU · métro journalmetro.com

Fausse facturation dans la construction

Quatre ans de prison pour un ex-comptable

DANIEL RENAUD

Alors que les travaux de la commission Charbonneau exposent régulièrement les malversations dans le milieu de la construction, un juge de la Cour supérieure a vertement dénoncé le travail au noir en condamnant mercredi deux fraudeurs arrêtés dans l'importante opération policière Dorade en 2008.

Serge Perrier, un ancien comptable, et Paul Godler ont été condamnés respectivement à 52 et 30 mois de prison pour leur rôle dans un réseau de fausse facturation et de travail au noir dans le milieu de la construction démantelé par les membres de la Division d'enquête contre la criminalité financière organisée (DECFO) de la Sûreté du Québec. Les sommes éludées par ce réseau dirigé par le « génie de la fraude » Ronald Chicoine, précédemment condamné dans cette affaire, ont dépassé les 4,5 millions.

« Les conséquences de l'évasion fiscale privent nos gouvernements de revenus importants, la charge fiscale des citoyens qui respectent les lois est injustement accrue et les entreprises honnêtes subissent une concurrence déloyale. »
— Le juge Guy Cournoyer

Perrier et Godler ont été reconnus coupables par un jury de fraude, vol, complot, et production et usage de faux en 2012. Perrier a également été jugé coupable de gangstérisme, ce qui explique sa sentence plus importante.

Le juge se vide le cœur

Sur l'entête de sa décision écrite de 36 pages, l'honorable juge Guy Cournoyer reprend la citation du magistrat américain Oliver Wendell Holmes qui orne l'entrée de l'édifice du Service du Revenu à Washington: *« Taxes are what we pay for civilized society »* (Les taxes sont le prix à payer pour une société civilisée), pour établir le contexte de son jugement.

Dans les deux pages suivantes, le juge Cournoyer, qui a été procureur-chef de la commission Gomery, dénonce les effets pervers de la fraude dans la construction.

« Les conséquences de l'évasion fiscale privent nos gouvernements de revenus importants, la charge fiscale des citoyens qui respectent les lois est injustement accrue et les entreprises honnêtes subissent une concurrence déloyale », écrit le juge.

« L'érosion de la confiance des citoyens dans la capacité de l'État à administrer soigneusement les deniers publics et à s'assurer que tous contribuent équitablement à l'effort collectif entraîne une distorsion inévitable du débat démocratique sur le rôle et la nature de l'intervention de l'État.

« À terme, cela ne peut qu'engendrer cynisme et désengagement envers la vie publique et l'action gouvernementale », ajoute-t-il. De son côté, le procureur de la Couronne, Me Paul Mercier, s'est dit satisfait des sentences « qui s'inscrivent dans la foulée de la décision de la Cour d'appel dans le cas de Ronald Chicoine ».

DJIHADISTES CANADIENS

La GRC veut débusquer les recruteurs

FABRICE DE PIERREBOURG

Qui, au Canada, a aidé, voire incité, les deux jeunes djihadistes canadiens Xristos Katsiroubas et Ali Medlej à se joindre au groupe de Mokhtar Belmokhtar pour participer à la prise d'otages d'In Amenas en janvier dernier?

La GRC est sortie de son mutisme hier, de « façon exceptionnelle » comme l'a précisé le surintendant Marc Richer, pour confirmer les noms des deux Canadiens, puis demander l'aide du public afin de résoudre cette énigme.

Débusquer ce « facilitateur » local, s'il existe, permettrait de faire progresser l'enquête et éventuellement démanteler une filière plus structurée, semblable à ce que l'on a pu observer en Europe.

Xristos Katsiroubas, issu d'une famille grecque orthodoxe de la classe moyenne, se serait converti il y a environ 5 ans. Son ami Medlej et lui auraient été sur le radar du SCRS en 2007 après que leurs proches se furent inquiétés de leur dérive et de leurs fréquentations. « La radicalisation qui mène à la violence n'est pas un phénomène nouveau », a rappelé le surintendant Marc Richer.

Au-delà du cas de ces deux Ontariens, qui se seraient fait exploser et dont on n'a retrouvé que des « restes », la police canadienne veut obtenir des informations sur tous les Canadiens qui voudraient quitter le Canada pour participer à des activités « terroristes ».

Un phénomène difficile à enrayer et quantifier, tel que le démontrait *La Presse* mercredi. Michael Peirce, directeur adjoint du Renseignement au SCRS, estimait récemment à « 45 à 60 » le nombre de Canadiens au combat à l'étranger.

« Ce genre de chose se produit plus souvent à l'heure actuelle », constatait aussi l'inspecteur Steve Irwin, de la section du renseignement de la police de Toronto lors de son audition devant un comité sénatorial.

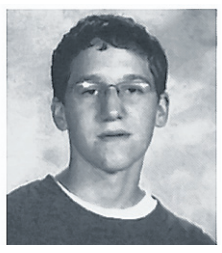

PHOTOS LA PRESSE CANADIENNE

Ali Medlej et Xristos Katsiroubas ont participé à la prise d'otages d'In Amenas, en janvier.

De l'Afghanistan à la Syrie

Dans les années 80, c'était l'Afghanistan qui attirait les « combattants de la liberté », puis ce fut la Bosnie dans les années 90. Deux terres de djihad où ont combattu des Montréalais.

Plus récemment, il y a eu la Somalie avec le groupe « al-Shabaab », qui compterait dans ses rangs plusieurs jeunes Torontois. Et désormais la Syrie, le principal pôle d'attraction des combattants étrangers, car facile à rejoindre.

Deux autres Ontariens seraient partis avec eux pour l'Algérie en 2012. L'un d'eux, Aaron Yoon, d'origine coréenne, converti à l'islam lui aussi, serait actuellement incarcéré en Mauritanie, mais n'aurait pas participé à la prise d'otages. Des informations que la GRC refuse de confirmer.

Le bilan final de l'attaque est de 38 morts parmi les otages et 29 assaillants tués lors de l'assaut par l'armée algérienne.

Pour joindre notre journaliste : **fdepierrebourg@lapresse.ca**

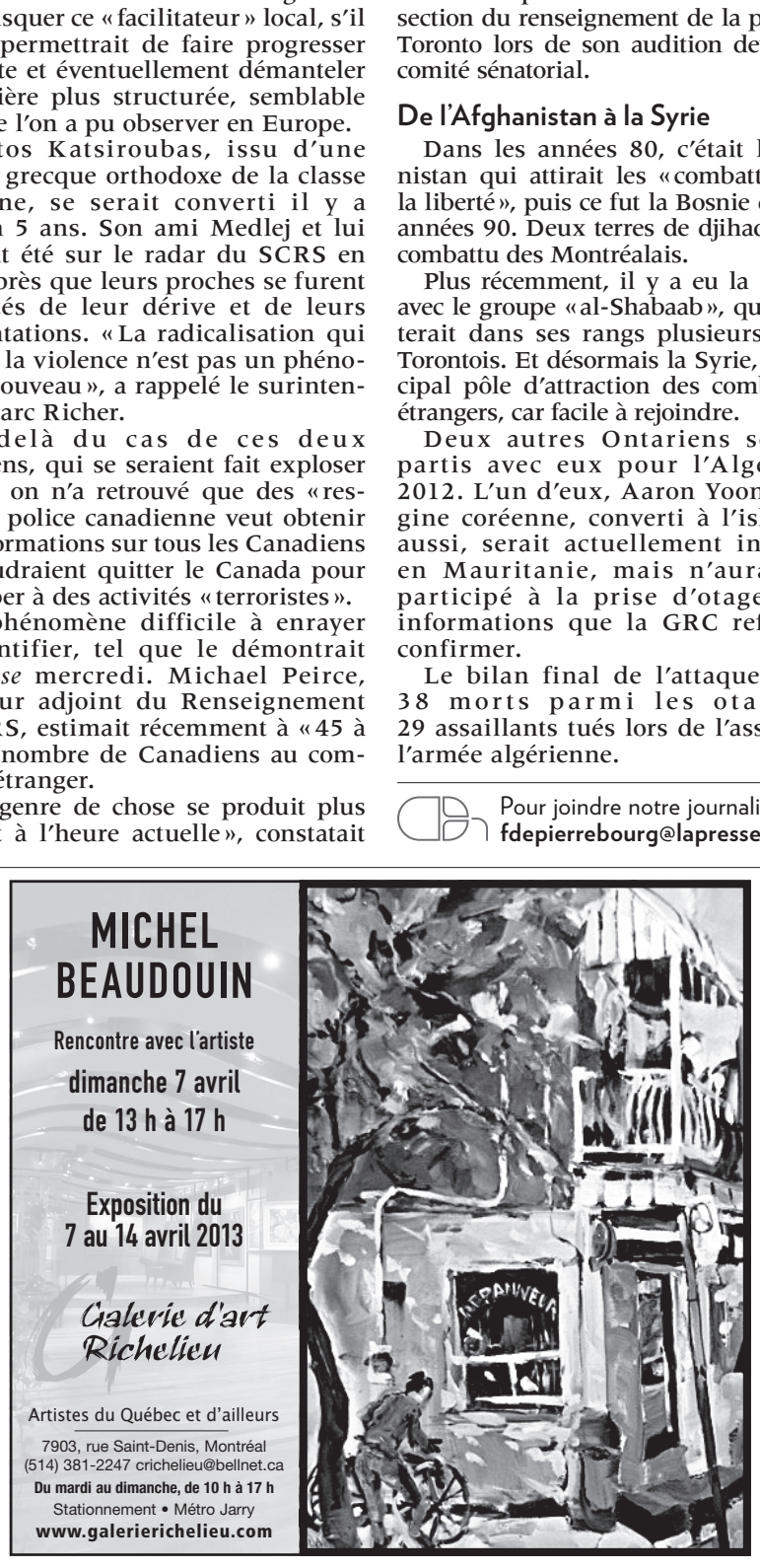

MONDE CORÉE DU NORD

Une moustache, une fin du monde

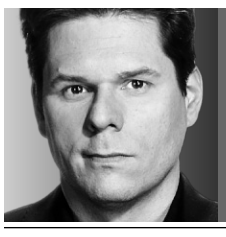

PATRICK LAGACÉ
CHRONIQUE

C'est fou, quand on y pense : le régime stalinien de la Corée du Nord posséderait une dizaine d'ogives nucléaires, il menace ouvertement d'annihiler la Corée du Sud et les États-Unis et...

Et rien !

Il n'y a pas de panique mondiale. Autour de moi, à *La Presse*, tout le monde vaque à ses occupations comme si de rien n'était. Mon jeune voisin Philippe Teisceira-Lessard (à peine plus jeune que Kim Jong-un) tente héroïquement d'extraire de la bouche d'Yves Michaud quelque déclaration ; Yves Boisvert prépare l'air de rien un autre conte pour tous et la réceptionniste répond au téléphone avec son calme habituel.

Allô, le monde ! On se réveille !

Kim Jong-un, 30 ans, amateur de basketball modérément instable, dictateur de la Corée du Nord, a publié une déclaration écrite de 1200 mots tout aussi puérils que belliqueux annonçant un état de guerre avec la « marionnette » sud-coréenne, une « guerre sacrée » qui va dégénérer en « guerre totale nucléaire » et...

Et il paraît que ce qui rend les gens frénétiques, c'est la reprise de *Mad Men* ce week-end.

Eh bien, moi, je suis inquiet. Sachez-le.

D'abord, quand je pense à la mort, j'espère quelque chose de rapide. Un hiver nucléaire est quelque chose comme un long cancer qui vous donne des rémissions comme un chat s'amuse avec une souris. Ce n'est pas mon idée d'une belle mort.

Ensuite, mes déclarations de revenus ne sont pas terminées et ce serait vraiment vexant, vu que le fisc va inévitablement réclamer des intérêts et des pénalités à mes descendants quand l'activité humaine organisée reprendra, dans un siècle ou deux. Au pire, si la guerre nucléaire éclate, je demande qu'elle éclate après le 30 avril prochain.

Pourquoi, au fait, ne prend-on pas Kim Jong-un au sérieux ?

Peut-être que cela tient à cette absence de moustache dans ce faciès obstinément poupon. Il y a quelque chose d'intimidant dans une grosse moustache touffue, chez un dictateur. Kim n'en a pas.

Peut-être que c'est parce que sa prose est ponctuée d'enflures franchement risibles (« Le peuple coréen libérera sa rage et accomplira ce désir chéri de réunification nationale, érigeant sans coup férir la meilleure puissance de ce monde », traduction libre), qui nous rappellent les métaphores involontairement comiques de la chroniqueuse Nathalie Elgrably-Lévy, avec qui il a en commun d'avoir divorcé du réel.

Il reste que Kim a une armée, des chars d'assaut, des cuirassés, des avions de chasse, des sous-marins. Et 10 ogives nucléaires. Dix ! Ça fait beaucoup de joujoux dangereux pour un type qui agit comme s'il voulait absolument convaincre l'univers de sa virilité.

Entre deux crises de panique, je suis un peu fâché contre les États-Unis d'Amérique. Il y a 10 ans, les États-Unis ont envahi l'Irak. En nous disant quoi ? En nous disant deux choses, principalement :

1) Le dictateur Saddam Hussein pose un danger immédiat à la sécurité du monde avec ses armes de destruction massive.

2) Le peuple irakien mérite de goûter à l'enivrant nectar de la liberté ayant mariné dans la démocratie jeffersonienne.

On connaît la suite. Saddam n'avait pas d'armes de destruction massive (mais il avait une moustache, ce qui a sans doute poussé Bush et cie à le considérer comme étant beaucoup plus dangereux qu'il ne l'était en réalité). Et la démocratie à l'irakienne demeure une sorte d'îlot Voyageur : un truc incomplet.

Mais ce dictateur-là, Kim Jong-un, a vraiment des armes de destruction massive. On le sait, il a fait des tests nucléaires ! Il menace vraiment le monde : il l'a écrit ! Et son peuple affamé vit en état d'esclavage, bien loin du nectar de la liberté.

Sachant cela, les États-Unis se préparent-ils à envahir la Corée du Nord ?

Non.

Qui sait, peut-être que si Kim se fait pousser une moustache, l'Amérique va enfin le prendre au sérieux et aller le désarmer, pour le bien de l'humanité ?

Mais je rêve en couleurs, je le crains : Kim Jong-un me semble être ce genre d'homme imberbe, chez qui toute tentative de se laisser pousser barbe et moustache est condamnée à l'échec.

Traduction : nous sommes foutus.

Le drame, dans tout cela, c'est que – malheureusement, tragiquement – on ne connaîtra jamais quels lendemains glorieux la gouvernance souverainiste allait nous donner.

PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Pourquoi ne prend-on pas Kim Jong-un au sérieux ? Peut-être que cela tient à cette absence de moustache dans ce faciès obstinément poupon.

PHOTO REUTERS

Un garde-frontière nord-coréen surveillait hier le territoire sud-coréen à partir de la zone démilitarisée qui sépare les deux pays.

L'escalade se poursuit

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Corée du Nord a franchi un énième palier dans sa politique de confrontation en annonçant hier avoir approuvé le projet d'opérations militaires contre les États-Unis, y compris d'éventuelles frappes nucléaires, suscitant de vives inquiétudes dans la communauté internationale.

« La menace nucléaire n'est pas un jeu, c'est très sérieux. Je pense qu'ils [les Nord-Coréens], sont allés trop loin dans leur rhétorique et je suis inquiet du fait que toute erreur de jugement dans cette situation puisse provoquer une crise aux conséquences très graves », a déclaré le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon.

Selon l'armée nord-coréenne, une guerre pourrait éclater « aujourd'hui ou demain ».

La Maison Blanche a fait savoir que les États-Unis prenaient « toutes les précautions nécessaires » face à ces menaces, tout en assurant ne pas être étonné par le comportement de Pyongyang.

« Il y a des éléments familiers » dans les déclarations du régime nord-coréen, a indiqué le porte-parole du président Barack Obama, Jay Carney. Cela nourrit toutefois « évidemment la préoccupation » de Washington.

Toujours hier, le ministre sud-coréen de la Défense, Kim Kwan-Jin, a annoncé que la Corée du Nord avait installé un missile de moyenne portée sur sa côte est. Il a ajouté que ce missile était susceptible de parcourir « une distance considérable », mais pas au point d'atteindre la partie continentale du territoire des États-Unis.

Dans le Sud, une jeunesse plutôt indifférente

Exercices militaires, provocations et menaces s'accumulent, exacerbant les tensions politiques sur la péninsule coréenne. Paradoxalement, alors que les semelles de milliers de soldats battent le pavé de Pyongyang, à Séoul, la jeunesse sud-coréenne reste indifférente, expliquent nos collaborateurs.

CAMILLE CARPENTIER ET LOUIS-PHILIPPE BOURDEAU
COLLABORATION SPÉCIALE

SÉOUL — Entre un travail à temps partiel et des études universitaires exigeantes, Jeong Ho Jae, 22 ans, n'a guère de temps à accorder à la récente escalade de tensions entre son pays et le régime communiste du Nord. Pour la plupart des Sud-Coréens de son âge, le spectre d'un conflit armé est une banalité de tous les jours. « Il y a toujours eu un ennemi au-dessus de nos têtes. [...] Qu'est-ce que vous voulez qu'on y fasse ? »

Séoul a récemment durci le ton face à la Corée du Nord, envisageant même des frappes préventives dans le but de détruire certains sites nucléaires et militaires ennemis. Le calme des rues de la capitale contraste toutefois avec l'escalade entre les deux pays.

Ici, l'état de guerre est devenu *business as usual,* selon Barthélémy Courmont, professeur au département de science politique de l'Université de Hallym en Corée du Sud. La rhétorique guerrière de Kim Jong-un ne fait même pas systématiquement la manchette des journaux locaux. « C'est la réalité du quotidien ici. Il n'y a absolument rien qui montre une nouvelle forme de tension ou une évolution particulière de la situation. »

Le chômage plus inquiétant

L'imminence d'une guerre n'est en effet pas en tête des préoccupations des Sud-Coréens. Avant elle, on retrouve la croissance économique et le chômage chez les jeunes, selon la plus récente étude d'opinion publique menée par la Asan Institute for Policy Studies parue le 25 février dernier, peu de temps après le troisième essai nucléaire de la Corée du Nord.

« Il y a toujours eu un ennemi au-dessus de nos têtes. [...] Qu'est-ce que vous voulez qu'on y fasse ? »
— Hoe Jae, Sud-coréen de 22 ans

« Même mes étudiants en science politique ne sont pas passionnés par la question, déplore le professeur. Il y a beaucoup de passivité chez les jeunes à ce sujet. » Ce désintérêt est engendré en partie par un sentiment de sécurité bien ancré.

De retour de son service militaire, Heo Jin Woo, 24 ans, a été entraîné pendant deux ans à répondre efficacement à tous les types d'invasion nord-coréenne. Il quitte l'armée confiant de la supériorité militaire de son pays. « Ceux qui ont été dans l'armée ne se sentent pas effrayés par la puissance de la Corée du Nord. » Une perception renforcée par la présence de près de 28 000 militaires américains en sol sud-coréen.

Souvenirs douloureux

Il reste que pour la génération plus âgée, l'éventualité d'une guerre est une réalité inquiétante ramenant à la surface des souvenirs douloureux. Derrière le comptoir de son commerce de produits de beauté, Lee Sung-jin s'anime à la seule mention du nom du leader nord-coréen Kim Jong-un. À 58 ans, elle avoue se sentir menacée par le caractère imprévisible du dictateur. « Il est encore jeune, il n'a pas vécu la guerre comme son père Kim Jong-il, il n'en connaît pas les horreurs, s'exclame-t-elle. Il est capable de tout. »

Ayant grandi au sein d'une famille d'origine nord-coréenne touchée par le conflit de 1950-1953, M^me^ Lee affirme être plus sensible au conflit intercoréen que la jeune génération. « Je me demande parfois pourquoi je suis née dans un pays divisé », soupire-t-elle.

Après 60 ans d'un armistice troublé par quelques échauffourées entre les deux Corées, la population du Sud reste persuadée qu'une guerre reste inévitable, mais pas imminente. Les menaces d'attaque de Pyongyang et la réplique sévère du Sud font partie d'un jeu cyclique du chat et de la souris, estime Ingyu Oh, professeur à la Korea University. « Les gens sont habitués à ce spectacle. C'est un manège politique qui a lieu à chaque élection présidentielle en Corée du Sud. »

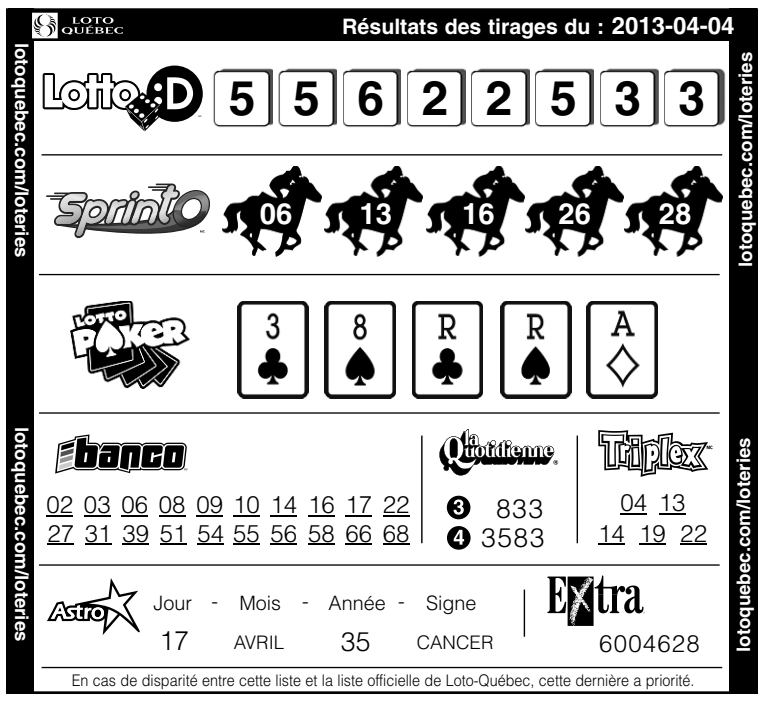

QUATRE MOTS POUR COMPRENDRE

RICHARD HÉTU, COLLABORATION SPÉCIALE

Contrôle des armes : le Connecticut passe à l'action

NEW YORK – Près de quatre mois après la tuerie dans une école élémentaire de Newtown qui a traumatisé l'État et le reste de son pays, le gouverneur du Connecticut, Dannel Malloy, a promulgué hier une nouvelle loi sur les armes à feu décrite par ses promoteurs comme étant la plus stricte des États-Unis en la matière. Explication, en quatre mots, de cette législation qui intervient au moment où le Congrès américain hésite à durcir ses propres lois sur les armes à feu.

Chargeurs

La loi interdit la vente ou la revente des chargeurs pouvant contenir plus de 10 cartouches et impose à ceux qui possèdent des chargeurs d'une capacité supérieure à 10 cartouches de les déclarer auprès des autorités locales. Adam Lanza, l'auteur du massacre de l'école Sandy Hook, avait utilisé plusieurs chargeurs d'une capacité de 30 cartouches pour tirer 154 coups et tuer 20 enfants et 6 adultes en moins de cinq minutes.

PHOTO REUTERS

Armes

Le texte fait passer de 66 à 160 le nombre d'armes d'assaut interdites dans l'État du Connecticut. La liste inclut désormais le Bushmaster AR-15 dont s'est servi Adam Lanza pour massacrer ses victimes. Les citoyens qui possèdent déjà une des nouvelles armes interdites pourront les conserver légalement à condition de les enregistrer.

PHOTO AP

Vérifications

La vérification des antécédents de tous les acheteurs est désormais obligatoire pour toutes les ventes d'armes à feu au Connecticut, tant privées que publiques. Les citoyens de l'État devront en outre obtenir un « certificat d'admissibilité » pour acheter des fusils ou des munitions. La loi prévoit enfin la création d'un fichier des personnes condamnées pour des actes commis avec des armes, une première aux États-Unis.

PHOTO REUTERS

Opposition

La nouvelle législation a été négociée et adoptée de façon bipartite par les deux chambres du Parlement du Connecticut. Mais elle est loin de faire l'unanimité. Les critiques de la loi affirment notamment qu'elle n'empêchera pas un autre forcené comme Adam Lanza de massacrer des innocents. « C'est une question de santé mentale, pas une question d'armes à feu », a déclaré Jake McGuigan, de la Fondation nationale du tir sportif, dont le siège se trouve à Newtown.

Proche-Orient Colère après la mort de trois Palestiniens

Les Palestiniens ont enterré hier un prisonnier sexagénaire mort en Israël et deux jeunes tués par des soldats israéliens dans un climat de vive tension.

Les funérailles de Maïsara Abou Hamdiyeh, un détenu dont la mort controversée a soulevé une vague de manifestations depuis mardi, se sont déroulées dans le calme.

Parallèlement cependant, des heurts violents ont continué d'opposer quelque 150 jeunes Palestiniens et soldats israéliens pour la troisième journée de suite à Hébron. Une vingtaine de Palestiniens ont été blessés légèrement par des balles de caoutchouc.

Au même moment, Amer Nasser, 17 ans, et son cousin Naji Balbisi, 19 ans, tués par balles mercredi soir près d'un barrage israélien en Cisjordanie, ont été portés en terre en présence de 6000 personnes. Selon l'armée israélienne, les deux jeunes ont été abattus au moment où leur groupe lançait des cocktails Molotov en direction du point de contrôle israélien.

— Agence France-Presse

Loi du talion en Arabie saoudite Londres « extrêment préoccupé »

Londres a appelé hier les autorités saoudiennes à ne pas appliquer la condamnation à la paralysie prononcée contre un jeune de 24 ans. « Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait qu'un tribunal ait condamné un homme à être paralysé parce qu'il avait lui-même provoqué la paralysie d'un ami quand il avait 14 ans », a indiqué le gouvernement britannique.

« Nous appelons les autorités à s'assurer que cette lamentable punition ne soit pas appliquée. Ce genre de pratique est interdite par les lois internationales et ne devrait pas avoir sa place dans aucune société. » — AFP

LE TOUR DU GLOBE

Mexique Attentat déjoué

Les autorités mexicaines ont arrêté hier un groupe de personnes qui s'apprêtaient à assassiner deux parlementaires de gauche, les frères Ricardo et David Monreal. Ricardo Monreal avait coordonné la campagne d'Andres Manuel Lopez Obrador, lors de l'élection présidentielle de 2012.

— AFP

PHOTO AFP

4 millions

C'est le nombre de personnes déplacées en Syrie en raison du conflit qui déchire le pays, a indiqué hier le Haut-Commissariat aux réfugiés. Jusqu'à tout récemment, son estimation était de 2,5 millions. Les chiffres précédents « ne reflétaient plus une situation qui évolue rapidement », a souligné l'agence.

— AFP

PHOTO AP

États-Unis Nouveau livre de Hillary Clinton

Plus populaire que jamais, Hillary Clinton a fait savoir qu'elle préparait un livre sur sa vision du monde, de quoi nourrir les spéculations sur son éventuelle candidature à la présidentielle de 2016, même si l'ex-secrétaire d'État reste évasive à ce sujet. L'ouvrage sera publié en juin 2014.

— AFP

Europe Seins nus contre l'islamisme

Des militantes du groupe féministe Femen ont manifesté seins nus, hier, contre l'islamisme devant des mosquées et des représentations diplomatiques tunisiennes en Europe. Les militantes voulaient soutenir Amina Tyler, jeune Tunisienne qui avait fait scandale en publiant à la mi-mars des clichés d'elle poitrine nue. — AFP

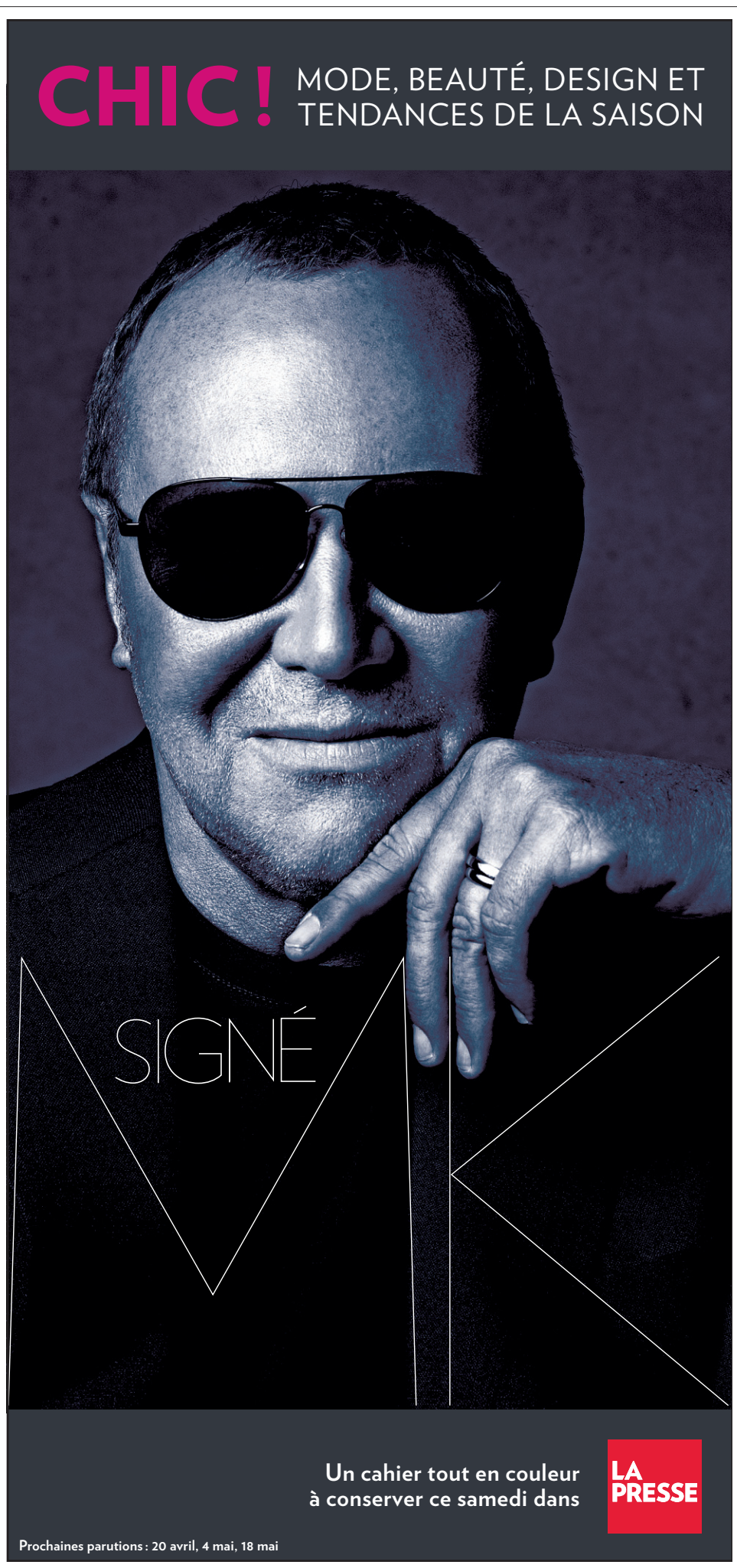

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais › Président du conseil d'administration
Guy Crevier › Président et éditeur
Éric Trottier › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard › Directeur principal de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

ÉDITORIAL

Notre Keystone

ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

La société TransCanada a annoncé qu'elle envisageait de bâtir un oléoduc permettant de transporter du pétrole de l'Ouest canadien jusqu'à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), en passant par Montréal et Québec. La portion québécoise du nouveau pipeline ferait près de 700 kilomètres. L'ouvrage aurait une capacité de 850 000 barils par jour, similaire à celle du controversé projet Keystone XL, proposé par la même entreprise aux États-Unis.

La piètre performance environnementale de l'Alberta ne constitue pas une bonne raison pour bloquer des projets d'oléoduc.

En apprenant cette nouvelle, la ministre québécoise des Ressources naturelles, Martine Ouellet, s'est montrée inquiète, non seulement à l'égard des risques environnementaux d'un tel oléoduc mais aussi quant au passage en territoire québécois de pétrole issu des sables bitumineux albertains. « On a une préoccupation quant à la provenance du pétrole, dans ce cas-ci du pétrole non conventionnel émettant plus de gaz à effet de serre que le pétrole que nous importons présentement », a dit M^me^ Ouellet.

C'est le genre d'a priori dont il faudra se défaire dans l'évaluation de ce projet, comme dans celle du projet de la société Enbridge, qui veut renverser le sens de son oléoduc reliant l'Ontario au Québec. L'extraction du pétrole des sables bitumineux émet beaucoup plus de gaz à effet de serre que celle du pétrole conventionnel. Les gouvernements fédéral et albertain doivent absolument exiger des producteurs qu'ils améliorent leur bilan à cet égard. Toutefois, la piètre performance environnementale de ces derniers ne constitue pas une bonne raison pour bloquer des projets d'oléoducs.

D'abord, les oléoducs en question ne transporteront pas nécessairement du pétrole extrait des sables. Il pourrait fort bien s'agir de pétrole conventionnel venant d'Alberta et des États-Unis.

Ensuite, le bitume albertain n'est pas le seul « pétrole sale ». Le Québec importe chaque année 15 millions de barils venant de l'Angola et du Nigéria, des pays dont les méthodes de production émettent des quantités considérables de GES. Le gouvernement du Québec envisage-t-il d'interdire ces importations ?

Pour ce qui est des risques du transport de pétrole par pipeline, il faut faire preuve de discernement. Si les millions de barils que nous importons chaque année ne nous arrivent pas par oléoduc, il sera transporté sur le fleuve Saint-Laurent, dans les citernes de superpétroliers, comme c'est le cas présentement (qui s'en émeut ?). Il pourrait aussi venir par train, un moyen de transport de plus en plus prisé par les producteurs du continent.

Il est vrai que des fuites survenues ces dernières années aux États-Unis amènent à redoubler de prudence en ce qui a trait aux oléoducs qui pourraient traverser notre province. Toutefois, cette prudence doit être fondée sur une analyse complète et lucide de la situation, pas sur de l'angélisme environnemental.

DROITS RÉSERVÉS/serge.chapleau@lapresse.ca

LAPRESSE.CA/DEBATS

Les cours universitaires en ligne sont-ils avantageux ?
Une opinion à lire exclusivement à lapresse.ca

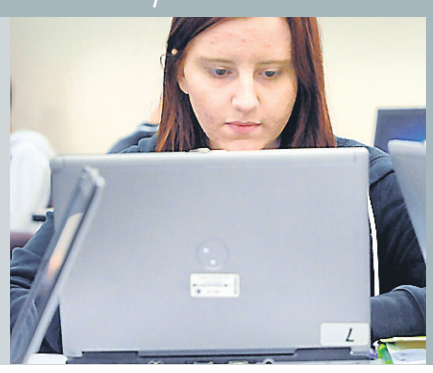

LA QUESTION DU JOUR

Les ministres du gouvernement Marois ne devraient-ils s'exprimer qu'en français lors des conférences fédérales-provinciales ?

Oui › 36 % Non › 61 %
Je ne sais pas › 3 %
Résultats à 18 h 15, hier – 10 497 répondants

OPINION

Au-devant des coups

PIERRE PAQUETTE
Professeur d'économie au Collège de Maisonneuve, l'auteur a été député du Bloc québécois. Il collabore régulièrement à la section Débats.

Ce n'est pas une coïncidence si le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Alexandre Cloutier, annonçait cette semaine la création de la commission nationale d'examen de la réforme fédérale de l'assurance-emploi.

Le dernier budget conservateur, avec ses intrusions dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre, justifie amplement cette annonce. Mais il y a sûrement la volonté du gouvernement péquiste de concrétiser, par cette annonce, sa gouvernance souverainiste.

Cette fin de semaine à Québec, une importante assemblée se tient pour lancer la phase II des États généraux sur la souveraineté. Quelque 500 délégués élus lors des 13 rencontres régionales de la phase I discuteront, entre autres, de souveraineté populaire et de pouvoir constituant, ainsi que de mobilisation et d'action politique. Ce dernier chantier sera l'occasion d'examiner les propositions de démarches et les formes d'action politique et d'éducation populaire, notamment des partis politiques souverainistes.

Lors de cette assemblée, des porte-parole des trois partis souverainistes seront présents et défendront sûrement leur approche : Québec solidaire et son assemblée constituante, Option nationale et son élection référendaire, le Parti québécois et sa gouvernance souverainiste.

En posant un premier geste concret de cette gouvernance avant l'assemblée de samedi, le PQ va au-devant des coups et facilite la compréhension de cette stratégie qui est vue par certains militants comme des mots creux.

Le Parti québécois a tardé à profiter de sa présence au gouvernement pour mieux faire comprendre son programme pour aller vers la souveraineté et le concrétiser par des propositions. Maintenant, qu'on soit d'accord ou non, c'est chose faite. Les partis d'opposition peuvent bien remettre en question la forme de la commission sur l'assurance-emploi, ils doivent reconnaître que la première ministre Pauline Marois a toute la légitimité pour mettre en œuvre cette stratégie pour contrer les ingérences du fédéral.

Alexandre Cloutier

Le Parti québécois a tardé à profiter de sa présence au gouvernement pour mieux faire comprendre son programme pour aller vers la souveraineté et le concrétiser par des propositions.

Un gouvernement minoritaire doit composer avec les partis d'opposition, c'est pourquoi le ministre Cloutier a spécifié que la mise sur pied d'une telle commission nécessitait « un minimum de consensus ». Manifestement, le consensus politique est là avec deux motions unanimes de l'Assemblée nationale contre la réforme conservatrice de l'assurance-emploi.

La politique, c'est l'art du possible dans un contexte de rapport de forces. Le rapport de forces, dans ce cas-ci, se jouera surtout face au gouvernement fédéral. Dans ce contexte, l'appui de la population québécoise va être déterminant. Il est évident qu'une commission qui se promène dans toutes les régions du Québec pour entendre ce que les gens ont à dire sur la réforme de l'assurance-emploi va contribuer à établir ce rapport de forces. Il n'y a aucun mal à mobiliser la population pour empêcher que le fédéral détériore leurs conditions de vie.

Certains vont faire de la petite politique sur le coût de la commission. Ce sont souvent les mêmes qui ne remettent pas en question les 100 millions de dollars par année que coûte le Sénat du Canada. Avec moins de 1,5 million, la commission Duceppe-Marsolais est de l'argent bien investi pour les intérêts du Québec.

Je regrette par contre que la question du rapatriement de la caisse d'assurance-emploi ne fasse pas partie du mandat donné à la commission. Je suis de plus en plus convaincu que c'est un enjeu incontournable pour l'avenir du Québec et de ses travailleurs.

DEBATS@LAPRESSE.CA

Retour du balancier

Depuis quelques années déjà, seul le secteur privé avait bonne presse. En construction, on vantait les futurs accords de PPP, on confiait la conception, la réalisation et la surveillance des travaux d'infrastructures au privé. La fonction publique était souvent décrite comme inefficace, lente, dépourvue de gens compétents ou en nombre insuffisant. Ça se comprend, le politique a sapé dans les effectifs année après année et, faute de défis, il est presque normal que les meilleurs éléments aient été intéressés par les emplois du privé. Il est intéressant de voir le retour du balancier. À Laval, le nouveau maire veut embaucher des ingénieurs pour se réapproprier certains travaux. Au Québec, après l'affaire des paralumes, on a dit qu'il fallait se doter à nouveau de l'expertise au ministère pour surveiller les travaux. La fonction publique peut être un lieu d'excellence à la condition de recruter d'excellentes personnes, de les encadrer de façon professionnelle, d'éliminer les contraintes syndicales abusives. Une fonction publique compétente, intègre et efficace, c'est moins cher que le privé, car on élimine une tranche importante de coûts : le profit.

Guy Gauthier, Laval

Voyages douteux

Depuis cinq ans, les membres de la Chambre des communes, tous partis confondus, ont effectué 520 voyages « aux frais de gouvernements étrangers et d'organisations privées », au coût de 3 millions de dollars. Les personnes consultées expliquent que ces voyages subventionnés ont pour but « d'influencer les décisions politiques ». Le Canada utilise-t-il ce type d'approche avec les parlementaires étrangers pour, par exemple, conditionner leurs perceptions sur l'exploitation des sables bitumineux ? Le cas échéant, le peuple canadien peut-il savoir qui a visité le Canada à ses frais, à quels endroits, et combien ces voyages ont coûté ? Comment peut-on être sûr que les élus voyageurs peuvent agir en toute indépendance intellectuelle vis-à-vis des questions épineuses se rapportant aux pays hôtes, par exemple en ce qui concerne le conflit entre Israël et la Palestine ?

Gilles Dussault, Québec

Infirmières violentées

Au sujet du vol de médicaments par les infirmières, je n'excuse pas leurs actes, car ils ont de graves répercussions sur la clientèle. Cependant, la cause de ce problème grandissant, c'est qu'on ne reconnaît pas l'ampleur de la violence faite aux infirmières. Une infirmière sur trois est victime de violence. Face à cette violence, comment ces femmes et ces hommes devraient réagir si ce n'est que de s'engourdir ? Ces infirmières sont en souffrance et au lieu de les aider, on leur tape dessus. Elles ont parfois développé un problème de consommation à cause de la violence qu'elles ont subie au travail. On devrait analyser ce dossier d'infirmières qui sont en stress post-traumatique. Leur syndicat ne fait rien et se concentre plutôt sur les agences privées. On refuse de reconnaître la souffrance psychologique de nos infirmières.

France Cloutier, ex-infirmière

À BIEN Y PENSER

Où est le scandale? Que des ministres représentant le Québec, dont la seule langue officielle est le français, s'expriment en français quand elles rencontrent, dans des rencontres officielles, des ministres représentant le Canada officiellement bilingue? Le scandale ne serait-il pas plutôt dans cette absence de fierté chez trop de personnages publics traînant piteusement leur identité québécoise et laissant leur langue maternelle à la maison?

— Normand Breault

DÉBATS

Le «road show»

ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

Les principales critiques formulées à l'égard de la «Commission nationale d'examen» que le gouvernement Marois a créée pour évaluer la réforme de l'assurance-emploi d'Ottawa portaient sur le fait que ce serait surtout un véhicule de propagande de l'option souverainiste.

Pourtant, ça n'a rien de très troublant. Les péquistes ont remporté les élections, en annonçant leur stratégie de gouvernance souverainiste. Même s'ils sont minoritaires, il était prévisible qu'ils fassent la promotion de leur option.

Le vrai problème de cette commission d'examen, c'est qu'on s'attaque à un enjeu sérieux, la réforme de l'assurance-emploi et ce qu'il y a derrière, l'économie des régions, la problématique du travail saisonnier, avec de mauvaises prémisses, une mauvaise approche et les mauvaises personnes, ce qui compromet le succès d'un exercice qui aurait pu être utile.

La prémisse? Le ministre Alexandre Cloutier, en annonçant cette commission, s'est exclamé: «C'est pas vrai qu'on va laisser crever les régions!» Ça part très mal. On peut s'opposer la réforme du gouvernement Harper, mais personne de moindrement sérieux ne peut prétendre que la survie des régions est en jeu.

Le mandat? Le même ministre ajoutait: «Il faut que les Québécois puissent exprimer leur mécontentement face à la réforme». Cela suggère qu'on ne nous propose pas un exercice de réflexion ou d'analyse, mais plutôt une mise en scène, une espèce de *road show* où on va demander aux gens qui ne sont pas contents de nous dire qu'ils ne sont pas contents. Une démarche parfaitement circulaire.

Quant aux personnes, le choix de Gilles Duceppe n'est pas heureux. Pas parce qu'il est souverainiste. Pas parce qu'il est un ami du régime. Parce que sa feuille de route ne le prédispose pas à cette fonction. Toute la carrière politique de M. Duceppe s'est déroulée dans un parti d'opposition qui n'a jamais aspiré au pouvoir et dont la fonction première était de dénoncer les gouvernements fédéraux quels qu'ils soient.

La gouvernance souverainiste promet de décevoir les souverainistes et d'irriter la grande majorité des Québécois qui ne le sont pas.

Mais M^me^ Marois dirige un gouvernement et doit s'inscrire dans une autre logique. Elle a besoin d'être conseillée, pas sur le mode de la dénonciation et de la revendication, mais sur les façons de gouverner, de définir des politiques et de faire des choix.

Le fait que M. Duceppe ait été aussi un leader syndical risque également de colorer sa démarche et de faire de cette commission un prolongement d'un combat contre la réforme qui est déjà largement une croisade syndicale.

Cette réforme mérite d'être critiquée, parce que le gouvernement Harper ne l'a pas expliquée, n'en a pas défini les paramètres et qu'il a ainsi créé des craintes légitimes. Mais elle soulève des questions, notamment sur l'approche passive de notre système d'assurance-emploi à l'égard du travail saisonnier, qui permet à bien des gens de passer des mois sans travailler.

Est-ce que la commission va se pencher là-dessus? Sur le coût d'un rapatriement dont on rêve à Québec? Sur le coût pour les contribuables de politiques plus généreuses que laisse miroiter le gouvernement Marois?

M^me^ Marois, qui n'a pas en la matière l'habileté de ses prédécesseurs, semble avoir accouché d'une stratégie bien maladroite. La gouvernance souverainiste promet surtout de décevoir les souverainistes et d'irriter la grande majorité des Québécois qui ne le sont pas.

Elle risque d'avoir fait un mauvais calcul en choisissant la bataille de l'assurance-emploi. Parce que la nomination de Gilles Duceppe, cousue de fil blanc, agace. Parce que les chicanes de compétence font bâiller les gens. Et surtout, parce qu'il n'est pas du tout évident que les Québécois sont foncièrement opposés à l'idée du gouvernement Harper, et qu'ils se mobiliseront pour défendre le droit inaliénable d'une partie de leurs concitoyens de rester à la maison au lieu de travailler.

La péréquation qui nuit

Le fédéral ne doit pas encourager le Québec à rester pauvre en le dédommageant quand il n'exploite pas ses ressources naturelles

MICHAEL BINNION
L'auteur est président de Questerre.

Le 28 mars, le ministre des Finances du Québec a fait le point sur la situation économique et financière de la province. Il mentionne qu'au final, les pertes de revenus fiscaux et de revenus provenant des redevances ne sont pas problématiques, car elles sont compensées par des augmentations de la péréquation.

Il me semble que le budget du Québec lève le voile sur un problème très important, que bon nombre d'observateurs québécois ont d'ailleurs souligné. Le Québec reçoit des fonds de la part du gouvernement fédéral pour compenser le fait que les redevances liées à ses ressources et les impôts connexes qu'il en tire diminuent. Pire encore, si le Québec augmentait le prix de l'électricité, accroissait ses redevances minières ou exploitait ses ressources pétrolières et gazières, il serait pénalisé par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Québec ressemble à un bénéficiaire de l'aide sociale. Quand ce dernier trouve un emploi, ses prestations diminuent, et quand il perd un emploi, ses prestations augmentent. Dans les provinces comme l'Alberta, les gens doivent prendre conscience que la péréquation ne profite pas au Québec, mais lui nuit. Un modèle selon lequel la production dépasse la consommation est soutenable pour une société, mais un modèle inverse ne l'est pas.

Ce problème a retenu pour la première fois mon attention en 2011. Contrairement à ce qui se fait partout ailleurs dans le monde, au Québec, le ministère des Finances et de l'Économie a pris des décisions visant à mettre fin à l'exploitation pétrolière et gazière dans la province. Le gouvernement de la province prévoyait augmenter les redevances avant même le début de la production. Cela avait eu pour effet d'imposer un moratoire sur notre industrie bien avant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrète un véritable moratoire en ce sens.

J'ai donc créé une coalition nationale en faveur de l'équité dans les transferts (National Coalition on Transfer Fairness). J'ai demandé aux membres de la coalition d'étudier l'incidence de la péréquation sur l'exploitation des ressources à l'échelle du pays et de renseigner les Canadiens sur cette question. Leurs constatations n'ont fait que confirmer ce que nous savions tous déjà, c'est-à-dire que la péréquation nuit à l'exploitation des ressources.

Le gouvernement fédéral en est le grand responsable. Il mentionne que l'exploitation des ressources et l'accès aux marchés sont les questions les plus importantes pour le Canada à l'heure actuelle. Si cela est vrai, pourquoi applique-t-il une politique de péréquation pouvant inciter les provinces à ne pas exploiter leurs ressources?

À titre d'exemple, Terre-Neuve-et-Labrador a lutté contre le gouvernement fédéral et a insisté afin que l'on établisse une entente qui ne pénaliserait pas la province pour ses projets d'exploitation d'Hibernia et de la baie de Voisey. Aujourd'hui, Terre-Neuve-et-Labrador fait partie des provinces fortes en avoirs. Si une telle approche a fonctionné pour cette province, elle fonctionnera également pour les autres.

On ne peut pas encourager les provinces à demeurer pauvres en les dédommageant lorsqu'elles n'exploitent pas leurs ressources naturelles. À l'instar de l'Alberta, le Québec possède des ressources abondantes, dont les plus importantes ressources hydrauliques au monde. Il n'y a aucune raison pour que le Québec ne soit pas aussi prospère que la Norvège ou l'Alberta.

Le temps est venu de réformer la péréquation et d'amener le Québec à exploiter ses ressources.

PHOTO LA PRESSE CANADIENNE

Une vue de la mine d'or du Lac Bachelor, exploitée par Métanor, en Abitibi.

Les investisseurs floués

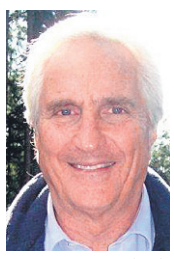

RAYMOND LANGELIER
L'auteur est un investisseur.

Le nouveau régime de redevances minières incluant la taxe sur la valeur brute du minerai, proposé par le gouvernement québécois, est un vol manifeste.

Le sous-sol québécois appartient à tous les Québécois. Par contre, les Québécois mandatent le secteur privé de trouver la ressource, d'investir dans sa mise en valeur et de prendre tous les risques associés à un investissement minier. Il est donc normal que les profits ou pertes qui en découlent, s'il y a lieu, appartiennent aux investisseurs. Ce sont les investisseurs qui prennent tous les risques qui, on le sait, sont énormes dans l'industrie des mines d'or.

Il y a très loin de la coupe aux lèvres. Bien avant que l'investisseur ait fait un sou de profit, il y a beaucoup d'emplois très rémunérateurs qui sont créés et les différents paliers gouvernementaux engrangent les revenus fiscaux directs et indirects.

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti québécois a menti à la population lorsqu'il invoquait que le Québec ne profite pas à sa juste valeur des retombées économiques de l'exploitation des mines. Il a désinformé la population lorsqu'il disait que 9 sociétés minières sur 20 n'avaient pas payé leurs redevances. Il faudrait regarder la taille de ces 9 sociétés et les comparer aux 11 autres sociétés qui elles, ont payé des redevances.

Maintenant au pouvoir, le gouvernement Marois est prisonnier de ses propres mensonges. Il propose une redevance de 5 % sur la valeur brute, plus 30 % d'impôt sur les profits au-dessus de 8 %, alors que le régime actuel (16 % sur les profits) n'a même pas eu le temps de démontrer son efficacité. La hausse de l'impôt minier de 12 % à 16 % n'est en vigueur que depuis le 1^er^ janvier 2012, et les résultats de 2012 ne sont pas encore connus, alors comment le gouvernement peut dire que ces nouveaux taux ne profitent pas aux Québécois?

L'imposition de redevances minières sur les projets en cours devient une taxe rétroactive pour les investisseurs.

Une taxe de 5 % sur les revenus signifie que peu importe si le projet est rentable, le gouvernement encaissera des revenus fiscaux. Cela met le gouvernement au-devant de l'investisseur a pris tous les risques. De plus, cette redevance de 5 % pourrait faire avorter bien des projets.

L'imposition de redevances sur les projets en cours devient une taxe rétroactive pour les investisseurs. Je n'aurais pas investi dans la société minière Métanor avec ce que le gouvernement veut imposer. Des milliers de petits investisseurs, locaux et étrangers, ont investi plus de 100 millions dans Métanor depuis 2003 et n'ont pas encore fait un sou de profit. Aujourd'hui, la capitalisation de la compagnie est de 45 millions, donc une perte de 55 millions pour l'investisseur. Maintenant que les règles du jeu changent, qui va investir dans ces conditions? C'est carrément du vol! Où est donc l'Autorité des marchés financiers qui est censée protéger les investisseurs?

Il y a à peine 8 ans, Métanor avait deux employés. Maintenant, il y en a plus de 225 qui ont un revenu moyen de plus de 80 000$. Sans faire de jeu de mots, c'est une mine d'or pour le gouvernement qui n'a rien fait pour cela et, surtout, n'a pris aucun risque, puisque les investissements proviennent entièrement du secteur privé.

Avec un tel régime fiscal, qui va investir dans nos mines?

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION 514.285.7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453 **www.lapresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS 514.285.6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES 514.285.7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ 514.285.6931

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

DÉBATS

PHOTO NG HAN GUAN, ASSOCIATED PRESS

Un véhicule militaire nord-coréen transportant un nouveau missile avait fait partie d'une parade à Pyongyang en avril 2012. Selon le ministre sud-coréen de la Défense, la Corée du Nord aurait déplacé récemment un missile à longue portée sur sa côte Est.

L'Occident ne peut plus fermer les yeux

Toute agression de la Corée du Nord doit être évitée par voie diplomatique avec le concours de la Chine

YOON YOUNG-KWAN
Ancien ministre sud-coréen des Affaires étrangères, l'auteur enseigne à l'Université libre de Berlin et à l'Institut allemand des affaires internationales et de la sécurité.

La tâche qui incombe au monde de répondre aux grondements des canons de la Corée du Nord est d'autant plus difficile que la communauté internationale se heurte à un État appauvri et d'ores et déjà vaincu. Dans de telles circonstances, il est nécessaire d'agir avec le plus de mesure.

Tout le génie du prince Klemens von Metternich de l'empire des Habsbourg résida dans sa décision, en vue de l'instauration d'un nouvel ordre international à la suite des guerres napoléoniennes, de ne pas pousser une France vaincue dans ses derniers retranchements. Malgré son souhait d'empêcher toute possibilité de résurgence française, Metternich a en effet restauré les frontières françaises d'avant-guerre.

Par opposition, comme l'a fait remarquer Henry Kissinger, il aurait été impossible aux vainqueurs de la Première Guerre mondiale d'amener une Allemagne défaite à renoncer, ou de l'inciter à accepter le Traité de Versailles. C'est pourquoi il leur a fallu imposer au pays des dispositions sévères, dans l'espoir d'affaiblir définitivement l'Allemagne. Nous savons tous ce à quoi cette stratégie a abouti.

John F. Kennedy appartenait à la même veine que Metternich. Pendant la crise des missiles de Cuba, il s'est refusé à humilier l'Union soviétique ou à l'écraser par une victoire totale. Il a plutôt choisi de comprendre le personnage de Nikita Khrouchtchev et a accepté de retirer en secret les missiles américains de Turquie et d'Italie en échange d'un retrait équivalent des missiles soviétiques de Cuba. Le pragmatisme de Kennedy nous a sans doute évité une troisième guerre mondiale.

Malheureusement, la Corée du Nord ne fait pas l'objet de telles démarches clairvoyantes d'homme d'État. Face au jeu nucléaire dangereux auquel se risque le pays, on peut se demander ce que serait aujourd'hui la situation si, au cours des 20 dernières années, le problème nord-coréen avait été appréhendé avec la sagesse dont Metternich et Kennedy ont fait preuve.

Bien évidemment, la Corée du Nord n'est pas la France du début du XIXe siècle, ni l'URSS de 1962. Aux yeux des dirigeants politiques occidentaux (japonais inclus), ce pays n'a jamais représenté beaucoup plus qu'un petit État isolé, dont les échecs économiques n'ont d'égal qu'une propension à évoluer perpétuellement au bord de l'autodestruction. La plupart des dirigeants mondiaux ont toujours préféré ignorer le problème nord-coréen, ne réagissant que ponctuellement dès lors que le régime soulevait un problème de sécurité. Or, compte tenu des derniers essais nucléaires nord-coréens et de l'amélioration des capacités du pays en matière de missiles balistiques, cette approche n'est désormais plus viable.

Je me souviens encore, lorsque j'occupais la fonction de ministre sud-coréen des Affaires étrangères, combien il me fut difficile de convaincre les responsables de l'administration Bush de négocier avec la Corée du Nord au lieu de se contenter d'exercer des pressions dans l'attente d'une capitulation du pays. À l'époque, la Corée du Nord procédait au redémarrage de son installation nucléaire de Yongbyon ainsi que de sa production de plutonium, ce qui renforçait son poids vis-à-vis des États-Unis. Un temps précieux a été gaspillé avant le premier essai nucléaire nord-coréen de 2006. Et si George Bush a modifié quelques mois plus tard sa politique à l'égard de négociations bilatérales avec le Nord, le régime de Kim était devenu beaucoup plus obstiné.

Aujourd'hui, à la suite du troisième essai nucléaire nord-coréen, il semble que nous soyons entrés dans la phase la plus précaire à ce jour, le régime ayant déclaré qu'il ne renoncerait jamais à son option nucléaire. Quelles démarches faut-il alors entreprendre?

Une option consisterait à dissuader toute agression future au travers de la diplomatie. Mais la possibilité d'une dissuasion diplomatique dépendra de la coopération de la Chine, ce qui nécessite que les intérêts vitaux de la Chine en matière de sécurité nationale soient reconnus. La Chine craint non seulement les conséquences sociales et économiques d'une implosion de la Corée du Nord, mais également les conséquences stratégiques d'une réunification - et en particulier la possibilité de voir l'armée américaine, grâce à son alliance avec la Corée du Sud, obtenir un accès aux frontières de son territoire.

Mais bien qu'elle soit nécessaire, la coopération de la Chine ne permettra pas à elle seule de résoudre le problème nord-coréen.

› LA PRESSE DÉBATS

La Corée du Nord provoquera-t-elle une guerre ?

Y a-t-il lieu de s'inquiéter des gestes répétés de provocation de la Corée du Nord à l'endroit de la Corée du Sud et des États-Unis? Craignez-vous que l'escalade dégénère et se transforme en guerre nucléaire?

UNE ÉTINCELLE SUFFIT

JEAN-PIERRE AUBRY

Économiste et fellow associé au CIRANO

La probabilité d'une guerre est faible, mais elle est non négligeable. De plus, à cause de la possibilité de l'utilisation d'armes nucléaires, les effets de cette guerre en perte de vies humaines et de bien-être des populations, ainsi qu'en pertes matérielles, pourraient être énormes. Le fait que la Corée du Nord soit dirigée depuis plusieurs décennies par un très petit nombre de personnes et le fait que ces dirigeants ont très mal gérés ce pays augmente la probabilité de faire face à un conflit majeur. Une étincelle peut suffire pour que ce qui nous semble totalement irrationnel devienne une réalité. On a créé une situation où plus les dirigeants de ce pays menacent le reste du monde, plus ils reçoivent des biens, sous la forme de nourriture et de pétrole, leur permettant ainsi de se maintenir au pouvoir et indirectement de poursuivre leur capacité de faire des frappes nucléaires. Cette dynamique, où la provocation devient un stratagème pour recevoir de l'aide internationale, peut engendrer des escarmouches qui peuvent dégénérer en un conflit mondial. Il faut sortir de cette dynamique. La Chine, qui a trop supporté son allié délinquant pour son propre avantage, doit enfin agir comme un leader mondial et jouer un rôle de premier plan pour arrêter, une fois pour toutes, cette répétition de crises.

FANFARONNADES ET ROULEMENTS DE TAMBOUR!

YOLANDE COHEN

Historienne à l'UQAM

Si la guerre froide est bel et bien terminée dans le reste du monde, il semble que ce ne soit pas le cas en Corée. Le divorce politique qui sépare depuis des décennies la Corée en deux pays distincts, se double d'une fracture économique interne encore plus décisive dans le contexte de la mondialisation. Toutefois, on ne peut s'empêcher de penser aux grands moments de la guerre froide dans l'escalade de ces derniers jours, avec l'annonce d'essais nucléaires par la Corée du Nord. Le réflexe de recourir à l'arme nucléaire comme outil de dissuasion date aussi de cette époque où la menace maximale était utilisée pour faire la paix, mais aussi pour montrer son pouvoir, politique et économique. Pour le régime de Pyongyang, c'est une façon de se remettre dans le jeu de la diplomatie mondiale. Pour les Sud-Coréens, cela ne change pas grand-chose au conflit qu'ils continuent de vivre avec leurs voisins du Nord. Pour les grandes puissances économiques mondiales, cela représente un facteur de risque supplémentaire. La Chine vient d'ailleurs de signifier son opposition à tout essai nucléaire. Quant à Washington, qui est directement visé, sa réaction musclée fait partie de l'inévitable joute verbale et diplomatique. Dans l'histoire, on a déjà vu de telles fanfaronnades et roulements de tambours; certaines ont malheureusement conduit à de grandes catastrophes au XXe siècle.

RESTONS AUX AGUETS

PIERRE SIMARD

Professeur à l'ENAP, à Québec

D'un Kim Jong à l'autre, on semble maîtriser l'art de la provocation. Même si la Corée du Nord renvoie l'image d'un chihuahua qui jappe devant un pitbull, il y a toujours quelque chose d'inquiétant à voir un pays brandir l'arme nucléaire. Généralement, on estime que la course à l'armement nucléaire fait partie d'une stratégie de dissuasion: on s'en équipe non pas pour l'utiliser, mais pour dissuader l'adversaire de nous attaquer. L'idée étant qu'aucun pays ne l'utilisera au risque de s'exposer, à sont tour, à une réplique qui l'anéantira. En somme, la théorie de la dissuasion repose sur l'idée que les chefs des États détenteurs de l'arme nucléaire sont suffisamment intelligents et rationnels pour ne pas s'autodétruire. Pour l'instant, la Corée du Nord semble vouloir s'en tenir à cette guerre froide. Malgré des déclarations à l'emporte-pièce, ses dirigeants ont toujours évité d'outrepasser les limites de l'acceptable. Par contre, il faut toujours être aux aguets, comme le disait Kant, «le pouvoir corrompt inévitablement la raison».

Faites aussi valoir votre point de vue à lapresse.ca/debats

15 000 étoiles pour Montréal

Le nouveau Planétarium ouvre ses portes demain

MATHIEU PERREAULT

Le nouveau Planétarium, un projet de 48 millions de dollars, a été inauguré hier soir par le maire de Montréal, Michael Applebaum. Les deux spectacles ont été présentés hier après-midi pour la première fois aux médias.

Le public, qui y aura accès dès demain, peut même apporter ses jumelles, explique le directeur du Planétarium, Pierre Lacombe. « Dans l'ancien Planétarium, on pouvait voir 7000 étoiles. Notre nouveau planétaire [caméra spécialisée qui situe les étoiles sur le dôme NDLR] est beaucoup plus performant. On peut en voir 15 000. Et si on apporte des jumelles, il y a au total 260 000 étoiles, dont la plupart ne sont pas visibles à l'œil nu. » L'ancien Planétarium Dow, rue Viger, ne montrait pas d'étoiles invisibles à l'œil nu.

PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

En plus des spectacles, le nouveau Planétarium présente différentes expositions, dont une sur la recherche de la vie ailleurs dans l'univers.

Le nouveau Planétarium est niché entre le centre Pierre-Charbonneau et le Biodôme, avec qui il communique directement sans qu'on ait à passer par l'extérieur. « Ça va nous amener plus de groupes scolaires, dit M. Lacombe. Ils vont pouvoir passer la journée sur le site, le matin à un endroit, l'après-midi à un autre. » L'ancien Planétarium, qui n'était pas bien équipé pour recevoir des groupes scolaires (il manquait notamment des tables pour le dîner), ne recevait que 25 000 écoliers par année, contre 80 000 pour le Biodôme.

La nouvelle mouture de l'institution montréalaise offre aussi une exposition interactive grâce à laquelle les enfants peuvent notamment piloter un vaisseau spatial et une sonde motorisée sur Mars (le Planétarium Dow n'avait que quelques vitrines). « Nous avons une section sur la vie sur Terre, une autre sur la recherche de la vie ailleurs dans l'univers, dans et à l'extérieur du système solaire, une sur la vie intelligente et une dernière sur les météorites », explique la muséologue Martine Bernier.

Le Planétarium sera ouvert au grand public dès demain.

« DEUX SPECTACLES QUI DÉCOLLENT ! », À LIRE EN PAGE 9 DU CAHIER ARTS

Laval Départ de deux membres du comité exécutif

Deux membres du comité exécutif de Laval quitteront la vie politique à l'automne. Benoit Fradet et Basile Angelopoulos ont confirmé qu'ils ne solliciteront pas un nouveau mandat aux élections municipales du 3 novembre.

« Ce sont tout de même deux poids lourds du comité exécutif », a souligné Pierre-Philippe Lortie, attaché de presse du maire Alexandre Duplessis, ajoutant que ce dernier n'est ni surpris ni déçu, puisque les deux hommes lui avaient déjà fait connaître leurs intentions.

En novembre, M. Angelopoulos était le grand favori pour succéder au maire Gilles Vaillancourt. Il avait renoncé à poser sa candidature après que Québec eut nommé un vérificateur pour encadrer la Ville. Quant à Benoit Fradet, il dit avoir pris sa décision à l'hiver 2012 et en avoir fait part à l'ex-maire Vaillancourt.

– Annabelle Blais

Il y a une façon plus simple de faire de l'argent cet été.

Trouvez une foule d'emplois étudiants dans les meilleures entreprises au pays.

Ne vendez pas votre âme. Chaque jour, de nouveaux emplois étudiants sont affichés sur Workopolis. Alertes-emploi, conseils pour mettre en valeur votre CV... nous avons tout ce qu'il faut pour vous aider à décrocher l'emploi que vous désirez. Et avec plus de 3 000 emplois affichés au Québec chaque mois, vous trouverez assurément le vôtre.

workopolis.com #workopolis

WORKOPOLIS

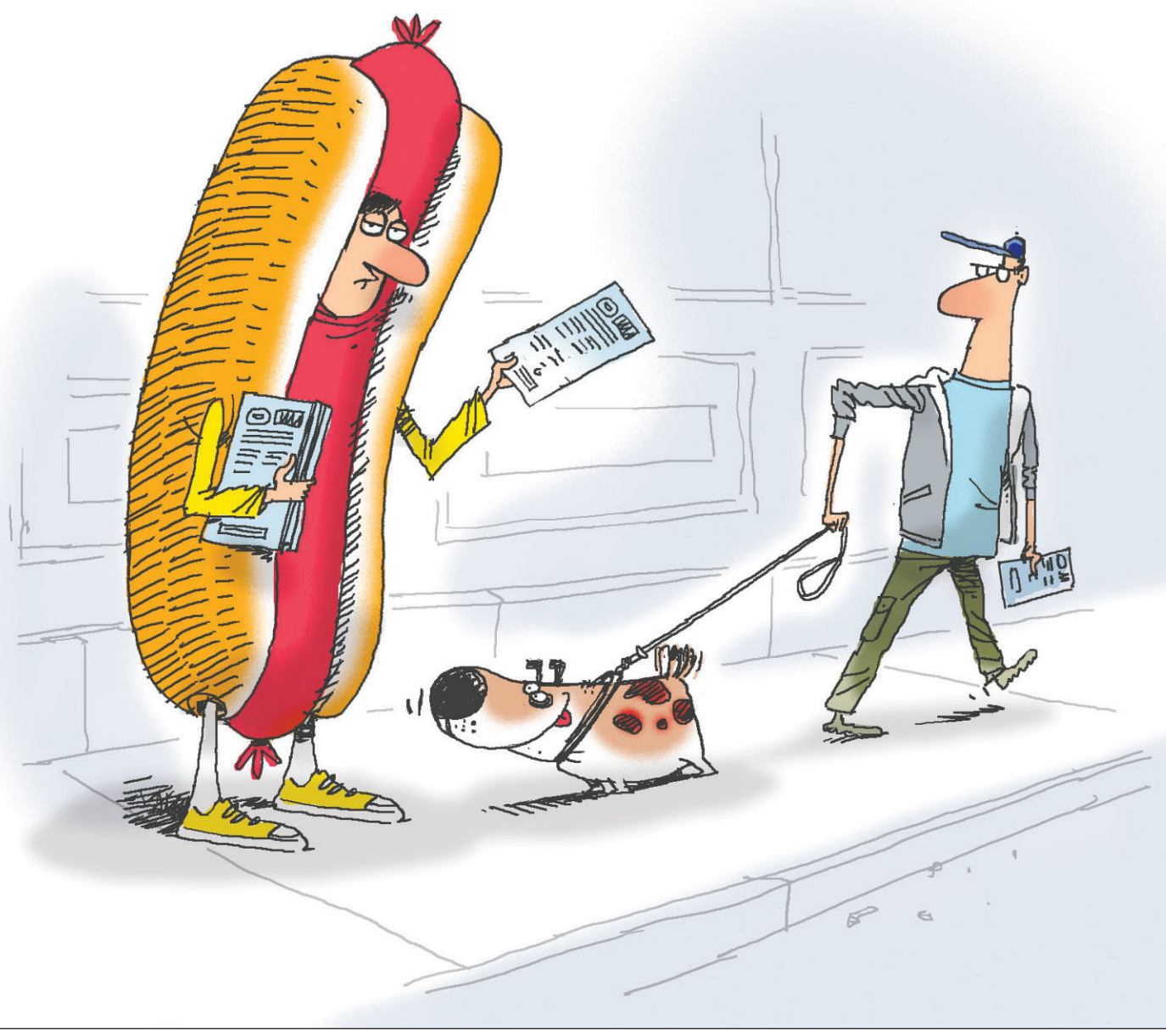

LES AILES DE LA MODE

CÉLÉBRATION DE GRANDE OUVERTURE

VENEZ CÉLÉBRER DANS TOUS NOS MAGASINS!
GRANDE OUVERTURE LES AILES DE LA MODE À CHATEAUGUAY

4 JOURS SEULEMENT !

COMPLETS TRADITIONNELS

Complet Ajusté
à partir de 99.99$
Comparé à 295$

Complet Classique
à partir de 99.99$
Comparé à 295$

Complet Moderne
à partir de 149.99$
Comparé à 295$

Complet de Laine
à partir de 199.99$
Comparé à 395$

ROBES POUR TOUTES LES OCCASIONS

Robes Cocktail
à partir de 59.99$
Comparé à 150$

Robes de Bal
à partir de 39.99$
Comparé à 125$

Robes Péplum
à partir de 29.99$
Comparé à 85$

Robes de Jour
à partir de 29.99$
Comparé à 85$

VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR

Blouson en Faux Cuir
à partir de 49.99$
Comparé à 160$

Tous les Blousons Saison
à partir de 39.99$
Comparé à 95$

SÉPARÉS HABILLÉS

Pantalons Habillés
50% de rabais
Maintenant 29.99$
Notre Prix 59.99$ Comparé à 125$

Vestes Habillées
50% de rabais
Maintenant 29.99$
Notre Prix 59.99$ Comparé à 85$

Chemises Club
50% de rabais
Maintenant 29.99$
Notre Prix 59.99$ Comparé à 95$

Ensemble chemise et cravate en Boite
Maintenant 20$
Comparé à 60$

Chemise Habillée en Cotton Riche
Maintenant 2/30$
Notre Prix 29.99$ Comparé à 50$

POUR GARÇONS

Complets
Maintenant 59.99$
Comparé à 125$

Ensemble de Chemise et Cravate en Boîte
Maintenant 19.99$
Comparé à 30$

ACCESSOIRES

Cravates & Ceintures à la mode
Mix & Match !
Maintenant 3/30$
Notre Prix 29.99$ Comparé à 40$

VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR

Blouson en Faux Cuir
à partir de 29.99$
Comparé à 60$

Manteau Trench
à partir de 29.99$
Comparé à 85$

SÉPARÉS HABILLÉS

Vestons
50% de rabais
Maintenant 20$
Notre Prix 59.99$ Comparé à 125$

Pantalons Habillés
50% de rabais
Maintenant 20$
Notre Prix 39.99$ Comparé à 60$

Cardigans Unis et Rayés
50% de rabais
Maintenant 20$
Notre Prix 39.99$ Comparé à 60$

Blouses en Chiffon
50% de rabais
Maintenant 20$
Notre Prix 39.99$ Comparé à 60$

Veste en Tricot Ouverte
50% de rabais
Maintenant 15$
Notre Prix 39.99$ Comparé à 60$

Hauts Habillés Imprimés
50% de rabais
Maintenant 10$
Notre Prix 19.99$ Comparé à 30$

Chandails pour Printemps
50% de rabais
Maintenant 10$
Notre Prix 49.99$ Comparé à 80$

CHAUSSURES

Sandales d'été
Chaussures de Toile
Mix & Match !
Maintenant 3/30$

ACCESSOIRES DESIGNER

Tous les bijoux, sacs-à-main, ceintures, écharpes
achetez-en 1 obtenez-en 2 gratuitement !

DÉBUTE AUJOURD'HUI

50%

de rabais*

sur le plus bas prix étiqueté
Styles sélectionnés

FOLIE DES PRIX

Bottes d`Hiver à partir de 5.99$
Robes Chandail à partir de 5.99$
Chandail et Cardigans à partir de 5.99$
Manteau en Laine à la Mode à partir de 10$
Manteau en Laine à partir de 25$
Parka 3/4 pour Femmes à partir de 25$

Marques renommées à des prix incroyables !

stockhōmme, domino, Pa, kitso, Conrad C, Vroom & Dreesmann, G.L.A.M. Groupe Les Ailes de la Mode, VINCE., RIVER ISLAND, EMILIO PUCCI, F.H.LONDON, alice + olivia, EILEEN FISHER, THE ROW, GUCCI, Dior, DAVID BROOKS, PARASUCO, Gordon Mary, D&G Dolce & Gabbana, MOTO DENIM

AILES LES AILES DE LA MODE

CENTREVILLE
COMPLEXE LES AILES
677 STE-CATHERINE OUEST

BROSSARD
MAIL CHAMPLAIN
2151 BOUL LAPINIERE

STE-FOY
PLACE STE-FOY
2450 BOUL LAURIER

NOUVEL EMPLACEMENT !
CHÂTEAUGUAY
CENTRE RÉGIONAL
200 BOUL D'ANJOU

* Rabais sur le plus bas prix étiqueté. Sur marchandise sélectionnée. Des exceptions peuvent s'appliquer, voir détails en magasin.
* Ne peut pas être jumelé avec une autre offre. La sélection peut varier par magasin.